

Télescopage entre un bus de transport et un semi-remorque  
**07 décès et 19 blessés près de Naâma**

P05

**LE CARREFOUR**  
*Le journal du citoyen* 24ème année **D'ALGERIE**

N°7008 - JEUDI 17 OCTOBRE 2024 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Exploration d'hydrocarbures en mer  
**Possibilité  
de lancer des projets  
en 2025 ou 2026**

P04



**Bras de fer entre la présidente  
et le secrétaire général**

# Du Rififi à la CGEA

Lire en page 03

P07

**ORAN**

Napec 2024

**La protection de l'environnement  
et les biotechnologies en débat**

Trafic de drogue et organisation de «harga»

**Démantèlement de trois réseaux criminels à Oran**

Epopée historique «L'âme de l'Algérie»

**Clôture de la 1ère étape des préparatifs**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Mauritanie

## Le Général d'Armée Chanegriha reçu par le Président à Nouakchott



Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire (ANP) a été reçu, mardi à Nouakchott, au premier jour de sa visite officielle en Mauritanie, par le président mauritanien, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghezouani, à qui il a remis une lettre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a rapporté un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Lors du premier jour de sa visite officielle en République islamique de Mauritanie, et sur invitation de son homologue mauritanien, le Général de Corps d'Armée El Mokhtar Bolle Chaabane, Chef d'Etat-Major Général des Armées de la Mauritanie, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'ANP a été reçu ce mardi

15 octobre 2024, par son Excellence le président de la République islamique de Mauritanie, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghezouani", précise le communiqué. En cette occasion, le Général d'Armée "a exprimé sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé par son Excellence le président de la République islamique de Mauritanie, avant de lui remettre une lettre de son frère Monsieur Abdelmadjid Tebboune, président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, dans laquelle il lui a transmis ses salutations et ses félicitations, suite à sa réélection pour un nouveau mandat à la tête de la République islamique de Mauritanie", ajoute la même source.

Justice

## Le ministre Tabi reçoit le nouveau représentant du CICR en Algérie



Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi a reçu, mardi à Alger, le nouveau représentant permanent du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Algérie, M. Lorenzo Caraffi, a indiqué un communiqué du ministère. Lors de la rencontre tenue au siège du ministère, "les deux parties ont passé en revue les étapes des relations historiques entre l'Algérie et le CICR,

ainsi que leur état actuel", selon le communiqué. Les deux parties ont également évoqué "les domaines de coopération avec le secteur de la justice, notamment ceux liés aux droits de l'Homme et au droit international humanitaire". Dans ce cadre, "le représentant permanent du CICR a présenté le programme relatif aux missions de cette institution, élaboré pour la prochaine période", selon la même source.

Visite du président du Conseil présidentiel libyen

## Le Président de la République lui réserve un accueil officiel



Le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a réservé, mercredi, au siège de la Présidence de la République, un accueil officiel au président du Conseil présidentiel libyen, M. Younes El-Menfi. Les deux Présidents ont écouté les hymnes nationaux des deux pays et passé en revue des détachements des différentes forces de l'Armée nationale

le populaire (ANP) qui leur ont rendu les honneurs. M. Younes El-Menfi était arrivé mercredi matin à Alger dans le cadre d'une visite officielle. Il a été accueilli à son arrivée à l'Aéroport international Houari-Boumediene d'Alger par le Premier ministre, M. Nadir Larbaoui, et le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf.

Industrie électronique

## Aoun reçoit le PDG de la société chinoise ELINC



Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu, mardi à Alger, le Président directeur général (PDG) de la société chinoise ELINC, M. Li Li Gong avec lequel il a évoqué les moyens de développer la coopération bilatérale dans le secteur industriel, notamment dans les industries électroniques, indique un communiqué du ministère. Cette rencontre s'est déroulée au siège du ministère, en présence d'une délégation de haut niveau accompagnant le PDG de la société ELINC, filiale du Groupe CEC spécialisé dans les industries électroniques et les systèmes de protec-

tion électroniques, précise la même source. Lors de cette réunion, M. Aoun a suivi un exposé exhaustif sur la société chinoise, établie en Algérie depuis plus de 20 ans, et les moyens de développer la coopération bilatérale dans le secteur industriel, notamment dans le domaine des industries électroniques de base et des technologies de la communication. A l'issue de l'exposé, "le ministre a salué la place, le niveau de maîtrise des technologies modernes et la contribution active de la société ELINC au développement de ces domaines en Algérie", ajoute le communiqué.

**LE CARREFOUR**  
LE JOURNAL DU CITOYEN  
**D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST  
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration  
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN  
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41  
Président Directeur Général  
Lazreg Mohamed

Directeur de la Publication  
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique  
Benyoucef Mohamed

Conception PAO  
Le Carrefour d'Algérie

Bureau de Mostaganem  
Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest  
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:  
L'Entreprise Nationale de Communication,  
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP  
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42  
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45  
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: [www.lecarrefouralgerie.dz](http://www.lecarrefouralgerie.dz)  
E-mail: [lecarrefouroran@yahoo.fr](mailto:lecarrefouroran@yahoo.fr)

Tous les manuscrits et les photos remis  
au journal ne peuvent faire l'objet  
d'aucune réclamation.



Bras de fer entre la présidente et le secrétaire général

## Du Rififi à la CGEA

Par Nadira FOUAD

Un Comité directoire national pour gérer les affaires de la CGEA en attendant de lever la voile sur ce différend qui oppose Neghza à Megatelli. Rien ne va plus à la confédération des entrepreneurs algériens. Mahfoudh Megatelli, membre fondateur de la Confédération au côté de feu Youcef Youcefi, son ex-président, s'oppose à son actuelle présidente Saida Neghza. Celle-ci et après avoir dénoncé la fraude au niveau de l'ANIE de Chorfi pour avoir été exclue de la course électorale, rien ne va plus pour elle. Elle a même été convoquée par la justice pour enquête sur les prétendues signatures. Pourtant, l'institution de Mohamed Chorfi souffle le chaud et le froid et est actuellement dans l'œil du cyclone après la «mascarade» des chiffres erronés lors des élections présidentielles anticipées de septem-

bre dernier. Nous avons tenté de joindre, hier par téléphone Mahfoudh Megatelli pour connaître plus de détails sur ce bras de fer mais hélas, pas de réponse de sa part. Connue pour son sérieux et son dévouement à la confédération qu'il a géré au côté de feu Youcef Youcefi, Mahfoudh Megatelli se trouve dans le collimateur à cause de ses prises de positions par la présidente de la CGEA, elle-même, cible facile de ses détracteurs tels les oligarques Ali Haddad. Aujourd'hui, la confédération est scindée entre opposants et partisans à sa présidente. Les antagonistes sont accusés d'«usurpation de fonction» et «non représentativité» de leur action et de ce fait, «ils ont été traduits en commission de discipline de la Confédération», et «limogés» et «font l'objet actuellement d'une action en justice». Pour cause, la tenue de la réunion extraordinaire du Conseil national de l'aile dissidente de la CGEA qui

s'est déroulée à l'hôtel Mercure-Aéroport-Alger le 2 octobre dernier. Depuis, rien ne va plus. La présidente Saida Neghza prend la «décision de suspendre temporairement la qualité de membre de Mahfoud Megateli, secrétaire général de la Confédération, en raison «des fautes graves qu'il a commises à l'encontre du règlement interne et des textes adoptés au sein de la Confédération» (...) «nécessite sa traduction devant la Commission de discipline ainsi qu'une poursuite en justice pour les préjudices matériels et moraux commis à l'encontre de la Confédération en tant qu'organisation souveraine et indépendante». «Les statuts et le règlement intérieur stipulent clairement que tout membre renvoyé devant la commission disciplinaire est interdit d'exercer toute activité ou d'effectuer tout travail au nom de la Confédération jusqu'à ce que les décisions définitives soient rendues par les autorités concernées». Or, selon elle, «les prérogatives du secrétaire général ne lui permettent pas de tenir des réunions ou de correspondre avec d'autres organisations et institutions sans que le président en soit informé et l'approuve». Toutefois, précise-t-elle : «en conséquence, la Confédération s'engage à appliquer ses lois internes et à veiller à ce que ses travaux soient menés conformément aux principes sur lesquels elle a été fondée». En attendant de trouver un terrain d'entente entre Megatelli et Neghza qui, il faut le dire, ont eu le courage de gérer de main de fer la CGEA en dépit des vents de la discorde et des tentatives de sa déstabilisation, Neghza réunit ses adhérents en une session extraordinaire du Conseil national de la Confédération générale des entreprises algériennes, regroupant les chefs de bureaux de wilaya et des responsables des fédérations nationales et en présence d'un huissier de justice, où il a été procédé à l'élection du Comité directoire national, du secrétaire général par intérim ainsi que du trésorier de la Confédération.

## Point de Vue

Par A. Benabdellah  
Jalildz62@gmail.com

### Les réseaux de la Harga de plus en plus nombreux

De quelques fugues disparates, qui se compaient sur les doigts, il y aurait une quarantaine d'années de ça. La harga est devenue un sérieux phénomène de plus en plus tenté par nos jeunes. Relevé de la recherche sociologique, il serait un pur problème de la modernité... Autrefois, ce genre de comportements, c'est-à-dire de la migration clandestine, n'était visible que pendant les guerres et les grandes crises politiques. Actuellement, c'est autre chose, pour un plus ou pour un moins, la chance de se trouver au-delà de la grande bleue est tentée, quitte à y laisser sa peau, chemin faisant. La harga est désormais devenue intimement liée à la planification de son avenir. L'aspect le plus important de ce sombre tableau, ce sont les réseaux qui brassent les milliards de cette traite des blancs, des noirs et toutes les races de la planète. Selon les tarifs algériens, il y a une fourchette variant entre 600 et 800 milles dinars, à payer par l'élu candidat afin de rejoindre Alice au pays des merveilles. Déjà, lorsqu'on possède un capital de 800 milles dinars, l'on n'a pas besoin d'aller souffrir ailleurs où la situation n'est pas toujours aussi paradisiaque, comme on pourrait le croire. Si le passeur a par exemple une cinquantaine de clients, il gagnera grâce à un coup de filet poissonneux le chiffre astronomique de 40 milliards de centimes. Mais, c'est un rêve !! Donc, j'aurais préféré être un passeur pour migrants qu'être un élu député au Parlement. et la raison pour laquelle, ces personnes font tout afin de braver les lois et les prohibitions. Grâce à cette fortune, je suis même capable de mettre en poche tout le dispositif juridique et humain mobilisé par l'Etat. Dans la rive nord de la méditerranée, les propriétaires terriens, les agriculteurs et les entreprises BTP, ont besoin de cette main d'œuvre gratuite, qui n'est pas assurée. Ainsi, ce n'est pas uniquement le passeur qui gagne dans cette juteuse affaire, bien qu'illicite, il y a d'autres gens qui auront leur part du gâteau dans cette affaire. Par exemple, à l'instar de ceux qui ferment les yeux en faisant semblant de rien. En fin de compte, ce ne sont pas uniquement les sociologues qui vont se couper en quatre afin d'expliquer ce qui se passe à la lumière de la méthodologie scientifique suivie. C'est l'argent le nerf de la guerre qui est derrière tout ça. La prolifération des gangs de la harga n'est pas un fait du hasard. Nous sommes réellement devant une mine d'or qui ne dit pas son nom... c'est la ruée vers l'or...

Exportation hors hydrocarbures

## Les démarches d'accompagnement des opérateurs économiques en débat

Une journée d'étude sur l'exportation a été organisée, hier mardi à Alger, à l'initiative de la direction du commerce et la promotion des exportations de la wilaya d'Alger, avec la participation de plusieurs opérateurs économiques et exportateurs. Organisée au siège de l'Agence nationale de la promotion du commerce Extérieur (Algex), la journée a été l'occasion pour les différents organismes intervenant dans l'opération d'accompagnement des exportateurs, pour revenir sur les démarches et mécanismes de chaque instance dans la facilitation des opérations d'exportation. Dans cette optique, le représentant de la direction générale du commerce extérieur au ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, Abdelatif Houari, a évoqué les différents dispositifs mis dans le cadre du Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE). Il a dans ce sens indiqué que l'Etat contribue dorénavant à hauteur de 60% au lieu des 50% applicables par le passé, dans les frais de transport des produits agricoles périssables et à destinations éloignées pour mieux «conforter les exportateurs». M. Houari a également relevé que l'Etat prenait également en charge les frais des cahiers de charges, au profit des exposants nationaux désireux de participer à des expositions internationales, outre les frais de transport des produits acheminés aux expositions permanentes ouvertes par l'Algérie à l'étranger. Le même responsable s'est également étalé sur la numérisation des services du FSPE, affirmant que l'objectif était «de pouvoir atteindre les potentiels exportateurs via les différentes plateformes mises en service». Abondant dans le même sens, le sous-directeur à l'Algex, Boualem Bouadma, a pour sa part évoqué les multiples démarches prises en faveur des exportateurs, notamment la mise en place de plu-

sieurs plateformes numériques «pour mieux véhiculer les informations s'agissant des marchés internationaux pour assurer un accompagnement systématique et de qualité, sur le terrain». Il a également relevé les efforts déployés dans la numérisation des différents services d'Algex permettant actuellement au potentiel exportateur, entre autres services, «d'avoir les informations nécessaires concernant les marchés extérieurs et de pouvoir télécharger le guide d'exportation des produits agricoles et celui de la réglementation régissant l'exportation». Des services douaniers, l'inspectrice Linda Benziad a indiqué que des facilitations douanières sont accordées aux opérations d'exportation sur trois phases, en procédure, en régimes douaniers et au contrôle. L'intervenante a en outre expliqué que ces facilitations sont mises en œuvre pour «accompagner les exportateurs et promouvoir et encourager les exportations hors hydrocarbures». De la Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (Cagex), Abdelkrim Toudert, a rappelé que le capital de la société qu'il représente a été porté à 10 milliards de dinars, début 2024, pour «contribuer à un plus grand soutien aux exportateurs algériens». Les représentants de institutions bancaires ont, de leur côté, énuméré les démarches d'accompagnement des exportateurs traduites essentiellement par l'octroi de crédits d'investissement, l'accès au financement leasing pour les PME, et l'allègement des dossiers administratifs. Lors du débat, les présents ont relevé «la constante amélioration et renforcement, du dispositif d'incitation aux exportations hors hydrocarbures» mettant en avant les «grandes potentialités» que recèlent des secteurs prometteurs notamment l'agriculture et l'industrie avec ses différentes filières dans la promotion de l'exportation.

Décision de la CJUE

## «Casse-tête» pour les capitales de l'UE, «catastrophe» pour le Maroc

La décision de la Cour de justice de l'Union Européenne (CJUE) de bloquer l'inclusion du Sahara occidental par l'UE dans ses accords de commerce et de pêche avec le Maroc est désormais un «casse-tête» pour les capitales de l'UE et une «catastrophe économique» pour le Maroc, a soutenu l'expert en géopolitique, Hugh Lovatt. Dans une contribution publiée sur le site du Conseil Européen pour les Affaires Internationales (ECFR), le chargé de recherche principal en politique, Hugh Lovatt a prédit qu'avec le temps, la décision de la CJUE entraînera des répercussions bien au-delà des secteurs agricoles et de la pêche. «Les obligations juridiques de l'UE auront un impact inexorable sur tous les accords existants et futurs entre l'UE et le Maroc, y compris la coopération scientifique et technologique, le développement de l'énergie verte et les investissements de la Banque européenne d'investissement», a-t-il mis en garde, expliquant que si l'annulation de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche «nuit principalement aux pêcheurs de l'UE», le Maroc, lui, «risque de perdre 40 millions d'euros par an en fonds de l'UE, y compris un soutien financier pour développer son industrie de la pêche sur le territoire du Sahara occidental». Dans cette contribution, Lovatt assure que l'UE se retrouve «les mains liées» par la CJUE et n'a plus que deux solutions : Soit qu'elle veuille à ce que tous les accords actuels et futurs avec le Maroc «excluent totalement et effectivement le Sahara occidental» ou alors qu'elle obtienne «le consentement du peuple du Sahara occidental -représenté par le Front Polisario- aux accords». N'en déplaise au ministre des affaires étrangères du Makhzen, Nasser Bourita, qui a qualifié la décision de la CJUE de «non-événement», ce nouveau revers mal-encaissé par la diplomatie marocaine rappelle des vérités qui datent d'un demi-siècle, à savoir que le Sahara Occidental est un territoire non autonome «séparé et distinct» du Maroc et la conclusion d'accords relatifs à ce territoire doit obtenir le consentement du peuple sahraoui représenté par le Front Polisario.

## Pôle &amp; Mic

Par B.Nadir

## La route tue encore!

**D**epuis le début du mois, le bilan des accidents de la route dans le pays est alarmant. Selon les dernières statistiques de la Protection Civile, 66 décès (soit 4,4 par jour) et 2 869 blessés (191 par jour) ont été enregistrés depuis le 1er octobre. Ces incidents ont eu lieu malgré 2 346 interventions des équipes de secours, toujours prêtes à minimiser les dégâts. La Protection Civile a lancé une campagne de sensibilisation, « La conduite n'est pas une course », pour rappeler l'importance de la prudence et de la responsabilité sur la route. Elle insiste sur la nécessité de respecter le code de la route et de ne pas adopter de comportements irresponsables, tels que l'excès de vitesse ou l'utilisation du téléphone au volant. La sécurité routière est un effort collectif, chaque conducteur jouant un rôle clé dans la préservation de la sécurité. Le responsable de la Délégation nationale de la sécurité routière, Lahcene Boubecka, a annoncé, mardi, qu'il y a eu 18 230 accidents de la route au cours des huit derniers mois, entraînant la mort de 2 605 personnes et blessant 24 900 autres. Il a ajouté que le coût économique des accidents de la route dépasse 100 milliards de dinars algériens par an, une somme jugée très élevée. Lors de son intervention dans l'émission "Invité du matin" sur la première chaîne radio, Boubecka a précisé que le facteur humain est responsable de 96 % des accidents, en raison de manœuvres dangereuses, de dépassements illégaux et de vitesses excessives. Il a souligné que la stratégie de la direction pour réduire ces incidents repose principalement sur des facteurs matériels, tels que la qualité des routes et des véhicules, ainsi que sur des éléments humains. Boubecka a également fait état de 409 zones noires identifiées en 2023, dont 215 ont été traitées, représentant un taux de 52,57 %. En outre, 343 points manquent de panneaux de signalisation, dont 187 ont été résolus, tandis que 156 sont en cours de traitement. En outre, il a annoncé que la numérisation des examens de code de la route sera mise en place avant la fin de l'année, permettant aux candidats de répondre à des questions sur un ordinateur. L'objectif est de renforcer la transparence et la crédibilité dans l'octroi des permis de conduire. Boubecka a souligné l'importance de sensibiliser le public aux accidents de la route, en mettant l'accent sur les campagnes de prévention durant des périodes critiques comme la rentrée scolaire, l'hiver, le mois de Ramadan et l'été. Il a également salué les efforts du ministère de l'Éducation nationale pour intégrer l'éducation routière dans le programme scolaire, afin de former une nouvelle génération respectueuse du code de la route.

## Projet «South 2 Corridor»

## Pierre angulaire d'une industrie d'hydrogène vert en Algérie

**L**e Président directeur général de Sonatrach, Rachid Hachichi a affirmé, lundi à Oran, que le projet "South 2 Corridor" sera la pierre angulaire pour le lancement d'une industrie d'hydrogène vert en Algérie. "South 2 Corridor garantit le marché de l'hydrogène vert, car il faut assurer le marché avant de se lancer dans la production", a souligné M. Hachichi lors d'une conférence de presse, en marge de l'ouverture de la 12e édition du NAPEC au Centre des conférences "Mohamed Benahmed" d'Oran. Dans le même sillage, il a affirmé que l'Algérie dispose de tous les atouts pour se lancer dans l'industrie de l'hydrogène vert, faisant savoir que le marché mondial (marché européen notamment) exprime actuellement une grande demande pour cette énergie propre. "Nous avons l'espace, le soleil (nécessaire pour produire l'électricité verte), les infrastructures et les ressources humaines", s'est-il réjoui, notant que le coût de l'hydrogène algérien, un atout de plus, oscillera, selon les études, entre 1,2 et 2 dollars le kg, alors qu'il se situe entre 5 et 6 dollars en Europe. Le stockage et le transport de l'hydrogène demeurent, toutefois, des questions non encore réglées dans le monde entier, selon M. Hachichi qui a fait savoir qu'elles sont actuellement à l'étude.

## Exploration d'hydrocarbures en mer

## Possibilité de lancer des projets en 2025 ou 2026

**L**e chef du Comité directeur de l'Agence nationale pour la Valorisation des Ressources en Hydrocarbures (ALNAFT), Mourad Beldjeham, a fait part, mardi à Oran, de la possibilité d'annoncer des projets d'exploration d'hydrocarbures en mer (offshore) sur les côtes algériennes, dans le cadre des appels d'offres qui seront annoncés en 2025 ou 2026. M. Beldjeham a fait part, lors d'une conférence de presse au cours de la deuxième journée de la 12ème édition du Salon "Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024)", organisé au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" à Oran, de l'existence d'études préparatoires pour l'exploration des hydrocarbures en mer, au large des côtes algériennes,

qui ont abouti à des preuves préliminaires de la présence de pétrole, ce qui permet l'annonce de projets d'exploration et de forage au cours de l'année 2025 ou 2026. Le même responsable a salué l'importance des réformes constatées dans la loi sur les hydrocarbures, qui comporte d'importantes incitations, notamment sur l'aspect fiscal pour les investisseurs internationaux, les faisant venir en Algérie, et c'est ce qui a été relevé lors des négociations en cours avec le groupe Sonatrach pour le forage et l'exploration, sachant que des sociétés suédoises, américaines et saoudiennes participent, pour la première fois, à des négociations avec ce groupe. Il a ajouté que l'Agence nationale de valorisation des ressources en hydrocarbures ALNAFT est en contact

permanent avec les représentants des grandes compagnies internationales intéressées à investir dans le secteur énergétique en Algérie, lors de l'élaboration des projets inclus dans l'appel d'offres annoncé, hier lundi à Oran, et même le jour de l'annonce de l'appel d'offres par les entreprises participant au "NAPEC 2024", qui ont exprimé leur intérêt à participer à l'appel d'offres. M. Beldjeham a souligné que l'agence "ALNAFT" a préparé 17 projets d'exploration d'hydrocarbures, dont six ont été inclus dans l'appel d'offres international annoncé hier, et le reste sera inclus dans les prochains appels d'offres, sachant qu'il a été décidé de lancer un appel d'offres par an et cela s'inscrit dans le cadre de la stratégie quinquennale développée par ALNAFT dans ce domaine.

## Changement climatique et réduction du gaz à effet de serre

## Signature d'un mémorandum d'accord entre l'Algérie et les USA

**L'**Algérie et les Etats Unis d'Amérique (USA) ont signé un mémorandum d'accord de coopération dans le domaine de l'action contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment de méthane. Le mémorandum a été signé par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et l'ambassadrice des Etats-Unis en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, en marge de l'ouverture de la 12ème édition de l'exposition et du salon Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024). La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahlab, du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, et des PDG de Sonatrach Rachid Hachichi, de Sonelgaz, Mourad Adjal ainsi que des ambassadeurs de plusieurs pays. Le ministre de l'Energie et des

Mines a souligné que les échanges et les consultations ont été nombreux et ont abouti à la signature de ce mémorandum, qui est "extrêmement important pour notre pays, notamment dans le cadre de nos engagements internationaux en matière climatique, car il s'agit de soutenir les efforts visant à identifier les sources de pollution, les émissions des gaz à effet de serre, notamment de méthane". En vertu de ce mémorandum d'accord, les deux parties œuvrent, selon M. Arkab, à renforcer et promouvoir la coopération dans le domaine de l'action sur le climat, réduire les effets du gaz méthane à travers le soutien des efforts visant à déterminer des sources d'émissions des gaz à effet de serre, notamment méthane, à travers une série d'activités de coopération, notamment la tenue d'ateliers de travail, congrès et échange de connaissances et expériences, l'organisation de programmes de formation, la mise en œuvre de projets pilotes sur les tech-

niques avancées, en plus de déterminer des projets conjoints pour réduire le gaz méthane et, enfin, de mettre en place des stratégies pour lutter contre les émanations des gaz à effet de serre, surtout le méthane, dans le secteur des hydrocarbures. Ce mémorandum vise également à échanger des informations et des expériences sur les principales pratiques et applications technologiques liées aux aspects techniques, réglementaires et juridiques pour mesurer, détecter et réduire les émissions des gaz à effet de serre, notamment le méthane, en vue d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de méthane en Algérie et aux Etats-Unis d'Amérique, et œuvrer conjointement pour renforcer la coopération entre les institutions gouvernementales, les institutions universitaires, les centres scientifiques et de recherche, les représentants du secteur public et les entreprises nationales des deux pays, selon le ministre.

## Pêche

## Plus de 75 projets innovants dans le secteur

**L**e ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Ahmed Badani a affirmé, mardi à Alger, que le secteur connaît actuellement la création de 75 projets innovants et de startups visant à intégrer de nouvelles technologies pour augmenter la production. Dans une allocution lue en son nom par M. Farid Harouadi, inspecteur général du ministère, lors des travaux de la Conférence algérienne sur l'économie bleue, M. Badani a affirmé que 75 projets innovants et startups liés au secteur ont reçu la labellisation de la part de la commission nationale ad hoc. M. Badani a précisé que 34 de ces entreprises sont actuellement à des stades "avancés", rappelant que ces dernières activaient dans les différentes étapes de production, y compris la fabrication d'équipements pour l'aquaculture, la production des alevins de daurade, la culture et la

transformation des algues telles que la spiruline et l'azolla ainsi que les systèmes intensifs d'aquaculture biologique. Quant aux incubateurs, le secteur a enregistré la création de 12 incubateurs labellisés, a fait savoir le ministre, rappelant le lancement du premier incubateur sectoriel "AQUA-INCUB" au niveau du Centre national de recherche et de développement pour la pêche et l'aquaculture (CNR-DPA). Le secteur s'attelle actuellement à connecter ces incubateurs aux différents établissements de formation du secteur afin de leur permettre d'accompagner les porteurs de projets à travers le territoire national suivant une approche économique, ajoute M. Badani. Evoquant les résultats réalisés par le secteur, le ministre a rappelé la production de près de 120.000 tonnes de produits halieutiques fin 2023, dont 7.000 tonnes issues de l'aquaculture marine, ainsi que la créa-

tion de 134 fermes aquacoles dont 77 en milieu marin et 57 en eau douce, ce qui a permis de peupler 16.000 bassins aquacoles. Le bon rendement de ces bassins permettra l'ensemencement d'autres, pour parvenir à 100.000 bassins d'ici 2030, a-t-il souligné. Pour sa part, le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Yacine El-Mahdi Oualid, a précisé que les sociétés labellisées Projet Innovant activant dans le domaine de l'économie bleue, permettront l'exploitation optimale et davantage rationnelle des ressources de la Méditerranée. Réitérant le soutien de son secteur à toutes les sociétés et aux hommes d'affaires dans le domaine de l'économie bleue, M. Oualid a indiqué que plusieurs d'entre eux ont la volonté de préserver l'environnement et non seulement à la recherche de rentabilité.

Services des urgences médicales

## Une plateforme numérique pour la gestion et l'organisation

Le Directeur des systèmes d'information et de l'informatique au ministère de la Santé, Mouhoub Messaoudi, a annoncé, mardi à Alger, la création d'une plateforme numérique dédiée à la gestion et à l'organisation de l'ensemble des services des urgences médicales au niveau national. Dans son exposé présenté lors d'une rencontre sur «la numérisation, les urgences médicales et la vaccination contre la diphtérie», en présence du ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, M. Messaoudi a fait état de la création d'une plateforme numérique dédiée à la gestion et à l'organisation de l'ensemble des services des urgences et des salles d'attente au niveau national, et ce dans le cadre du processus de transformation numérique engagé dans le secteur de la santé en Algérie. Classement des patients selon le degré de gravité des cas «Dans une première étape, il sera procédé, à travers cette plateforme, à l'organisation des files d'attente et au classement des patients selon le degré de gravité des cas, outre la numérisation du parcours du patient au sein de ces services», selon Mouhoub

Messaoudi. Le même responsable a fait savoir que «le médecin peut demander un bilan ou un acte médical par voie électronique, et recevoir les résultats via cette plateforme, outre la possibilité de numériser les prescriptions et ordonnances médicales», tandis que la seconde étape concerne «l'utilisation du dossier médical électronique au sein des services de santé». M. Messaoudi a fait état de «l'élaboration et de la mise en place d'un système au niveau de la majorité des établissements de santé, parallèlement au lancement des projets de réalisation du réseau (LAN), en vue de relier tous les services de santé dans chaque établissement sanitaire». Il a, dans ce sens, évoqué «la programmation de sessions de formation hebdomadaires sur l'utilisation du dossier médical électronique sur la plateforme +zoom+, et l'accompagnement de tous les établissements de santé pour la mise en service du système». Pour s'adapter aux nouvelles plateformes numériques mises en place dans le secteur, «un forum et un espace numérique seront mis à la disposition de l'ensemble des person-

nels de la santé, pour interagir et échanger les expertises et les propositions en vue de développer ces plateformes», précise le même responsable. La transformation numérique du Secteur de la santé en Algérie vise à «renforcer la transparence, à faciliter l'accès aux informations et à améliorer la qualité des services fournis aux citoyens», a-t-il fait savoir. Dans cette optique, la numérisation de l'administration centrale a pour objectifs d'améliorer la gestion des ressources sanitaires, de renforcer le contrôle des établissements sanitaires et d'assurer une base de données à même de contribuer à la prise de décisions judicieuses et rapides», a-t-il précisé. A cet égard, M. Messaoudi a fait état de «40 plateformes numériques du secteur hébergées dans des serveurs au niveau d'un data center moderne au ministère de la Santé, permettant la gestion à distance des rendez-vous et du parcours du patient à l'intérieur de l'hôpital, des polycliniques et des urgences médicales et la numérisation des rendez-vous de la radiothérapie, de la vaccination et d'autres services».

M. Messaoudi a également souligné «la poursuite de la mise en place progressive de nouvelles plateformes», annonçant le lancement, avant la fin de l'année, d'une plateforme pour la gestion des archives administratives et médicales au niveau central et au niveau des établissements de santé, sachant que le projet pilote mené à l'hôpital Mustapha Pacha pour la mise en service de cette plateforme est une expérience réussie».

Numérisation, urgences médicales et vaccination contre la diphtérie

### Saihi préside une rencontre avec les directeurs de la santé

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a présidé mardi à Alger, une rencontre sur "la numérisation, les urgences médicales et la vaccination contre la diphtérie", laquelle a regroupé les directeurs de la santé et de la population des différentes wilayas. Dans une allocution à l'occasion, M. Saihi a fait savoir que la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se poursuivrait, à titre gracieux, pendant l'automne et l'hiver dans les centres dédiés à cet effet au niveau des établissements de santé publique (ESP), faisant état de la disponibilité de deux (02) millions de doses dans une première étape. En outre, il a souligné l'importance de la vaccination pour les catégories

vulnérables dont les personnes âgées et les malades chroniques. S'agissant des cas de diphtérie enregistrés dans quelques wilayas du Sud, le ministre a indiqué que "la situation a été maîtrisée suite à la grande campagne de vaccination ayant touché les régions frontalières à In Guezzam, Tinzaouten, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar", ajoutant que l'opération de vaccination "se poursuit en dehors des régions urbaines". M. Saihi a affirmé, dans ce sens, que "la plupart des cas de diphtérie enregistrés sont des cas importés de l'étranger", faisant état de la mobilisation de tous "moyens humains et matériels nécessaires pour l'éradication de cette pathologie".

Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ)

### Hidaoui préside les réunions des commissions spécialisées

Le président du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a présidé, mardi à Alger, les réunions des commissions spécialisées, consacrées à la présentation des rapports d'activités réalisées au cours des trois derniers mois et à la cristallisation des propositions et des préoccupations à soumettre à l'Assemblée générale lors sa prochaine réunion. Dans une déclaration à la presse en marge de la réunion qu'il a présidée par visioconférence, M. Hidaoui a rappelé les principaux dossiers ayant fait dernièrement l'objet d'un suivi et d'un examen par les huit (8) commissions spécialisées, notamment celui de la rentrée sociale et scolaire. Il a, également, souligné que la commission de solidarité au Conseil s'attelle actuellement à "l'examen d'autres questions, dont le projet de loi relatif aux personnes aux besoins spécifiques, en cours d'élaboration, afin d'émettre son avis à son sujet et de présenter des propositions à la prochaine réunion de l'Assemblée générale", en sus de "présenter et d'examiner les fiches techniques des activités approuvées". A cette occasion, M. Hidaoui s'est félicité de l'intérêt que porte le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à la catégorie des jeunes et "la prise en compte des propositions du Conseil en faveur de cette frange".

Entre le 6 et le 12 octobre

### 39 morts et 1526 blessés sur les routes

Trente-neuf personnes sont décédées et 1526 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus entre le 6 et le 12 octobre dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué mardi un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Tébessa avec quatre personnes décédées et 20 autres blessées suite à 14 accidents de la circulation, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 1143 incendies, notamment urbains et industriels, dont les plus importants ont été enregistrés au niveau des wilayas d'Alger, Annaba et Tizi-Ouzou.

Accidents de la circulation

### 14 morts et 211 blessés en 24 heures

Quatorze personnes sont décédées et 211 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus en 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué mercredi un bilan la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Naâma avec 11 décès et 21 blessés suite à 2 accidents mortels: le premier concerne la collision de 2 véhicules légers dans la commune de Sfissifa ayant fait 4 morts et 2 blessés, alors que le deuxième a causé le décès de 7 personnes et la blessure de 19 autres, suite à une collision entre un bus de transport de voyageurs et un camion dans la commune de Moghrar. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour l'extinction de 4 incendies urbains et divers à travers les wilayas de Jijel, Mostaganem, Médéa et Alger. Concernant les interventions liées aux dernières intempéries, les unités de la Protection civile sont intervenues dans des opérations d'épuisement et de pompage d'eaux pluviales dans des habitations et des édifices. Les secours de la Protection civile ont également effectué plusieurs opérations de sauvetage de personnes en situation de danger. D'un autre côté, le dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes a permis l'extinction de 18 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas.

Télescopage entre un bus de transport et un semi-remorque

### 07 décès et 19 blessés près de Naâma



Sept personnes sont décédées et 19 autres ont été blessées dans l'accident de la circulation survenu mardi dans la commune de Moghrar (Nâama), ont indiqué les services la Protection civile dans un bilan final. L'accident s'est produit à la suite d'un violent télescopage d'un bus de transport de voyageurs assurant la liaison Bechar-Constantine, et un camion semi-remorque roulant en sens inverse, sur la RN6 au niveau du lieu-dit "Kariat Ammar". Un premier bilan de l'accident faisait état de trois morts et 15 blessés. Les dégâts provoqués au bus de transport ont rendu difficile l'opération de désincarcération des victimes décédées, lesquelles ont été transportées à la morgue de l'hôpital Mohamed Boudiaf de Ain Sefra, et

les personnes blessées ont été admises dans la même structure hospitalière, a fait savoir la Protection civile. La protection civile a mobilisé 35 agents de différents grades sous la supervision du directeur de wilaya Karim Benziane, en sus du déploiement de trois camions d'intervention et de six ambulances, selon la même source. Les services de la Gendarmerie nationale territorialement compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident. Le wali de Nâama, Lounes Bouzegza, accompagné des autorités locales, s'est rendu sur le lieu de l'accident ainsi qu'à l'hôpital Mohamed Boudiaf, où il s'est enquis des conditions de prise en charge des victimes, selon les services de la wilaya.





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
وزارة السكن والعمران والمدينة

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE  
ديوان الترقية والتسيير العقاري ولاية عين تموشنت

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE LA WILAYA D'AIN TEMOUCHENT

### AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT N° : 28/2024

La Maîtrise d'œuvre (étude et suivi) pour la réalisation des 20/2000 Logements Publics Locatifs, à HSSASSNA, wilaya d'Ain Témouchent -Programme Complémentaire 2024-

L'Office de Promotion et de Gestion immobilière de Ain Témouchent lance un concours pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des 20/2000 Logements Publics Locatifs, à HSSASSNA, wilaya de Ain Témouchent -Programme Complémentaire 2024-

Il s'agit d'un Concours national restreint aux architectes et bureaux d'études nationaux ou groupement de bureaux d'études, inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

**ELIGIBILITE DES CANDIDATS :** Doit comprendre tous les documents demandés dans le cahier des charges.

#### 1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a) **Capacités techniques :** disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

- **Moyens humains :** justifiés par les diplômes, attestation d'affiliation CNAS valide, fiche de carrière CNAS, CASNOS, Contrat ANEM et les certificats de travail. Il s'agit de :
  - Un architecte ayant une expérience égale ou supérieure à **03 ans**.
  - Un ingénieur ou Master en génie civil en bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à **03 ans**.
- **Références professionnelles :** Ayant déjà assuré l'étude et le suivi, au moins un projet classé à la catégorie « B » ou un cumul de projets de logements d'au moins de 20 logements à justifier par des attestations d'exécution ou de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrages publics.

#### b) Capacités professionnelles

Pour les architectes agréés : Une copie de l'agrément de l'année en cours délivré par l'ordre national des architectes. Pour les bureaux d'études publics :

- Les bureaux d'études publics nationaux sont dispensés d'agrément.
- l'extrait du registre de commerce sous format électronique portant code architecture (607009).
- Le statut et l'arrêté de création.

#### c) Capacités financières

- Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaire égal ou supérieur à **531 000,00 DA**. En prenant en compte les trois meilleurs chiffres d'affaires des cinq années (2019-2020-2021-2022-2023), joindre une copie de déclaration des impôts forfaitaires unique ou des bilans financiers, déposés auprès des services compétents.

#### 2) CAS DE SOUMISSIONNAIRE EN GROUPEMENT :

- Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges
- Le groupement doit être impérativement solidaire.
- Un exemplaire du protocole d'accord pour ce projet liant les membres du groupement sera joint à la soumission, et dans laquelle sera mentionné le rapport du prorata de chaque membre du groupement.

Le cahier des charges sera retiré auprès de L'O.P.G.I d'Ain Témouchent, Boulevard Mohamed Boudiaf - Ain Témouchent. Contre le paiement de **5 000,00 DA** non remboursable représentant les frais de la documentation. Le cahier des charges doit être retiré par le candidat, le mandataire, le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet.

Les offres à remettre par les soumissionnaires dans le cadre de ce concours comprennent :

1. **dossier de candidature à remettre dans un délai de Dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis :** avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.

**Les candidats présélectionnés par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres seront invités pour déposer les (03) trois offres (technique, de prestations et financière)**

1. **L'offre technique :** avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.
2. **L'offre de prestations :** avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.
3. **L'offre financière :** avec l'ensemble des documents exigés dans le cahier des charges.

#### Lieu, date et heure limite de dépôt des offres

- Les offres sont obligatoirement déposées auprès de l'OPGI d'Ain Témouchent, Boulevard Mohamed Boudiaf - Ain Témouchent
- Les offres adressées par voie postale ne seront pas acceptées.
- Toute offre reçue après l'expiration des délais de dépôt des offres fixés par l'avis de concours la commission d'évaluation des offres techniques sera écartée et/ou renvoyée au concurrent sans qu'elle ne soit ouverte.
- La date de dépôt des dossiers de candidatures est fixée le dixième (10<sup>ème</sup>) jour à compter de la date de la première (1<sup>ère</sup>) publication du concours à **12H00**.
- La date d'ouverture des plis est fixée le même jour à **14H00**.
- Pour l'offre technique, de prestations et financière, de : **15 jours**, les candidats présélectionnés seront invités par courriers et par voie de presse. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière) sera comptée à partir de la date de la première parution de la publication.
- Si ces jours coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.
- Toutefois, l'OPGI d'Ain Témouchent à toute latitude de proroger le délai de dépôt des offres.
- Les offres devront être cachetées dans une enveloppe intérieure et dans une enveloppe extérieure anonyme, l'enveloppe extérieure portera de façon apparente, au dessous de l'adresse de l'OPGI, la mention suivante :

A  
Monsieur le Directeur de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière  
De Ain Témouchent  
« Concours National Restreint N°28/2024  
La Maîtrise d'œuvre (études et suivi) pour la réalisation  
20/2000 Logements Publics Locatifs à HSSASSNA, wilaya d'Ain Témouchent -  
Programme Complémentaire 2024-  
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

- Le service contractant invite l'ensemble des soumissionnaires à participer à la séance d'ouverture (séance publique) des dossiers de candidature.

#### Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres est cumulée augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des « offres technique, prestations et financière » soit (115 jours).

LE DIRECTEUR GENERAL

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME  
ET DE LA VILLE

DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE  
ET DE LA CONSTRUCTION DE LA WILAYA D'ORAN

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

NIF : 31033937141

Réf : .....SMP/2024/.....DUAC/2024

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Oran informe les soumissionnaires, ayant participé au 2<sup>ème</sup> avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°21/2024 du 05/09/2024, relative au projet TRAVAUX D'AMELIORATION URBAINE, SITE : 1245 LOGTS ES SEDDIKIA - COMMUNE D'ORAN, que l'attribution provisoire du marché s'établit comme suit:

Entreprise	Note Tech /80	Montant de soumission DA en TTC	Montant après Correction DA en TTC	Délai	NIF	Obs
BEN HAMZA RAFIK	57	122 428 390,00	122 342 710,00	03 mois	194200102396195	Offre moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel cité ci-dessus tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya d'Oran dans les dix (10) jours qui suivent la date de Publication du présent avis.

Les soumissionnaires sont invités à se rapprocher auprès de la DUAC pour prendre connaissance des résultats de l'évaluation de leurs offres au plus tard 03 jours à compter de la date de la présente publication.

Le Directeur

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

N° ...../DEP/2024

DE LA WILAYA D'EL BAYADH

### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Nif : 00023202015003669000

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, Direction des équipements publics de la wilaya d'el Bayadh, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales paru dans la presse national (LE CARREFOUR D'ALGERIE) du 18/09/2024 : portant : Réalisation D'une école primaire (type 02) au niveau du cite des 1360 LPL commune d'AI ABIODH SIDI CHEIKH (Habitat intégrée 2024) en lots Unique

site	Le Soumissionnaire	Projet	Délai	Montant de l'offre (avant vérification)	Montant de l'offre (après vérification)	REMARQUE
AI ABIODH SIDI CHEIKH	BASSAOUD BOUMEDYEN	Réalisation D'une école primaire (type 02) au niveau du cite des 1360 LPL commune d'AI ABIODH SIDI CHEIKH (Habitat intégrée 2024) en lots Unique	05Mois Et 25 jours	167 132 801,68	167 132 801,68	Moins Disant

Les soumissionnaires non qualifiés sont invités dans un délai de 03 jours, à prendre de connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leur offres technique et financières. Tout soumissionnaire qui conteste ce choix, peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya D'EL BAYADH, dans les dix jours (10) qui suivent, à compter de la première publication de présent avis, ceci en application de l'article 82 alinéa 1.2.3. et 4 du décret présidentiel n° 247/15 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public.

Le Directeur

Produits alimentaires «trop conservés» sous un froid excessif

## La santé c'est la vie !

Par B. Habib

**P**ourquoi on mange n'importe quoi et nos ventres se plaignent de presque de tout ce qu'ils avalent? Pour répondre, la conservation des produits alimentaires doit obéir à des critères précis notamment d'ordre microbiologique. D'aucuns, parmi les spécialistes de la santé alimentaire, recommandent aux consommateurs de se montrer vigilants à l'égard de certains produits alimentaires dits périssables, à cause de leur conservation abusive dans la réfrigération alors que le climat est encore sec du moins depuis début octobre.

Devant certaines attitudes adoptées par les consommateurs consistant à «conserver» longtemps leurs produits notamment périssables, alors que la température extérieure ne

semble pas baisser d'un iota, les spécialistes de la santé publique appellent à intensifier la sensibilisation des consommateurs sur ce domaine. Les aliments à haut risque comme les viandes, les produits laitiers, les fruits ou encore les poissons servent de congélation pour éviter la multiplication de micro germes, toutefois il faudrait que cette congélation ne soit pas élevée mais toute juste moyenne afin de ne pas susciter la dégradation et l'apparition de taches bleues et noires sous un froid glacial, vu que le climat est encore sec, ce qui est susceptible d'engendrer des répercussions pour le moins néfastes sur la santé des consommateurs en consommant des produits à haut risque mais trop conservés pendant plusieurs jours voire plus d'une semaine pour ménager les intoxications alimentaires. Il faut

également stocker les aliments d'une manière appropriée et prolonger la conservation dans le réfrigérateur selon les moyens de conservation requis. Par exemple, il faut éviter de conserver longtemps les légumes en réfrigérateur contrairement aux yaourts viandes laits et fruits. De même que l'utilisation de l'eau glacée ou de certains produits interdits pour conserver les poissons rend le corps de celui qui en consomme hautement vulnérable et sujet potentiel aux intoxications fièvres et vomissements. Depuis septembre, les usages alimentaires des consommateurs n'ont pas vraiment changé à cause de la chaleur plus ou moins persistante ce qui amène certains d'entre eux à abuser des produits longtemps conservés oubliant la baisse du thermomètre des moyens de réfrigération.

Napec 2024

## La protection de l'environnement et les biotechnologies en débat

**L**a protection de l'environnement et la réduction des gaz à effet de serre et les biotechnologies au service de la transition énergétique ont été, mardi, au centre des conférences organisées dans le cadre de la 2ème journée du salon "Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024)", qui se déroule au Centre des conventions (CCO) "Mohamed Benahmed" à Oran.

Dans une communication sur les efforts fournis par Sonatrach pour réduire les émissions de méthane, le chef de département environnement au niveau de la direction de l'activité exploration et production du Groupe, M. Guemmour Chaker, a fait savoir que le groupe Sonatrach, à travers sa stratégie Climat agit dans le sens d'éliminer, d'ici 2030, les émissions de méthane, et ce, par une série de mesures. "Tout est en train de se faire pour atteindre cet objectif, dont la conformité réglementaire, la réduction du tor-

chage, l'atténuation des émissions, ainsi que la mise en place d'un système MRV (measuring, reporting, verification), a-t-il indiqué. Le système MRV est un dispositif de suivi et de capitalisation des actions d'adaptation et d'atténuation en matière d'émission de gaz à effet de serre. Il a été réalisé dans le cadre d'une coopération algéro-allemande. M. Guemmour a fait part, aussi d'un autre projet avec le partenaire italien ENI qui consiste à réaliser des actions d'atténuation de gaz, le développement d'une technologie ayant un impact positif sur l'environnement et la mise en œuvre de projets concrets, permettant la réduction de l'empreinte carbone, résultant de l'activité du Groupe". En matière d'efficacité énergétique, a-t-il ajouté, un programme d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'ensemble des installations de Sonatrach a été mis en œuvre, en partenariat avec l'Agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'éner-

gie (APRUE). Il a souligné que "dans le cadre de ce programme, nous avons réalisé un certain nombre d'audits, qui ont donné lieu à la levée de quelques réserves et nous avons formé des cadres en audit énergétique". Pour sa part, Mme Sifi Amina, chercheur à la Direction centrale Recherche et développement de Sonatrach, a mis l'accent sur l'utilisation des biotechnologies dans le domaine énergétique et le développement de solutions innovantes et propres à même de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise, ainsi que la production de ressources énergétiques nouvelles basées sur le développement de bioprocédés. "Nous travaillons, actuellement, sur un projet, en association avec un centre de recherche algérien, visant à exploiter le potentiel de souches microalgues à dépolluer, mais aussi à produire de l'énergie et plus précisément de l'hydrogène vert", a fait savoir Mme Sifi.

Trafic de drogue et organisation de «harga»

## Démantèlement de trois réseaux criminels à Oran

**L**es services de police d'Oran ont démantelé, dans des opérations distinctes, trois réseaux criminels composés de sept individus spécialisés dans le trafic de drogue et l'organisation de traversées clandestines par mer, a-t-on appris, mardi, de ce corps de sécurité. Ces opérations sont intervenues suite à l'exploitation d'informations obtenues sur le terrain par des membres du premier district de la police Judiciaire, selon lesquelles des membres de ces réseaux activaient dans le trafic de drogues et de cocaïne dans les zones urbaines et organisaient des traversées clandestines par mer, a indiqué la cellule de communication et des relations publiques de la direction de la Sûreté de wilaya. Après l'intensification des investigations et la surveillance des activités criminelles de ces réseaux, et l'identification de leurs membres et leur



localisation, sept individus ont été arrêtés et 2 kilos de kif traité ont été saisis, ainsi que 100 grammes de cocaïne, une embarcation à moteur, quatre gilets de sauvetage et du matériel utilisé dans les traversées clandestines ont été saisis, a-t-on indiqué. Cinq véhicules servant au transport et à la distribution des stupéfiants, ainsi qu'une somme d'argent

provenant des produits du crime de plus de 370.000 dinars, ont également été saisis. Une procédure judiciaire a été engagée contre les membres de ces réseaux, qui ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes pour trafic de stupéfiants et de drogues dures et d'émigration clandestine par mer, selon la même source.

Direction régionale du commerce de l'Oranie

## Des sessions de formation pour les personnels du secteur du commerce

**D**es sessions de formation ont été lancées, dimanche à Oran, pour les personnels des directions du commerce et de la promotion des exportations des wilayas et régionales, en vue de l'amélioration du niveau de performance, a-t-on appris auprès du Directeur régional du commerce de l'Oranie, Seboui Djilali. Selon le même responsable, il a été procédé, dimanche au siège de la Chambre de Commerce d'Oran, au lancement d'une session de formation au profit des cadres du commerce, dans le but de la mise en œuvre du programme du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, au titre de l'année 2024, dans le cadre des deux accords signés avec la Chambre de Commerce de la wilaya d'Oran. Ces sessions, qui durent plusieurs jours, sont animées par des professionnels du secteur commercial sur des sujets liés aux transactions publiques, les statistiques économiques, le commerce électronique et l'éthique du travail de contrôle, selon M. Seboui. Selon le Directeur régional du commerce de l'Oranie, le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations a programmé un certain nombre de formations et d'ateliers au profit de ses personnels, notamment sur les nouveautés du secteur que l'Etat compte promouvoir, comme le commerce électronique (e-commerce).

Epopée historique

«L'âme de l'Algérie»

## Clôture de la 1ère étape des préparatifs

**L**a première étape des préparatifs de l'épopée artistique et historique "L'âme de l'Algérie" a été clôturée, mardi au village méditerranéen d'Oran, qui entre dans le cadre du programme des festivités célébrant le 70e anniversaire de la Glorieuse guerre de libération. Dans une déclaration à l'APS, le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants-droits, Hachemi Afif, a indiqué que l'équipe artistique, qui comprend plus de 600 artistes, repart ce mardi à Alger, après un séjour au village méditerranéen d'Oran qui a débuté le 1er septembre, afin d'entamer la deuxième étape des préparatifs, au niveau de la Coupole d'Alger. Il s'agit d'entamer la deuxième étape des préparatifs et les répétitions pour se préparer au grand show prévu pour la fin de ce mois d'octobre, à l'occasion du 70ème anniversaire du déclenchement de la Glorieuse guerre de libération nationale. Le même responsable a souligné que l'équipe artistique a exprimé sa satisfaction quant aux conditions d'accueil, estimant que le séjour était "excellent". Il a souligné à ce propos que ce village est considéré comme une valeur ajoutée importante aux secteurs du Sport et de la Culture. Le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants-droits a, en outre, souligné que "L'âme de l'Algérie", une œuvre historique du réalisateur Ahmed Razzag, raconte les différentes époques historiques qu'a connues l'Algérie jusqu'à la Glorieuse guerre de libération et s'inscrit dans le programme officiel des célébrations du 70ème anniversaire du déclenchement de la Révolution de Novembre, soulignant qu'il s'agit de préserver la mémoire collective et le patrimoine historique. Le ministre des Moudjahidine et Ayants-droits, Laid Rebigua, avait effectué une visite au village méditerranéen, à la fin du mois de septembre dernier, pour s'enquérir des préparatifs de cette œuvre, indiquant que cette épopée traduit les orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, sur la question de la préservation de la mémoire nationale et de l'importance qu'il y attache, exprimant également la grandeur du peuple algérien en déclenchant la plus grande révolution de l'histoire contemporaine et a tenu à sa liberté, son indépendance et son unité.

Tissemsilt

## Approbation de plus de 340 dossiers d'accès au crédit «R'fig»

Les dossiers de plus de 340 agriculteurs désirant accéder au crédit "R'fig" ont été approuvés, dans la wilaya de Tissemsilt, par la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR), à-on informé du directeur de la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de cette collectivité locale, Abdelkader Loumani. Le même responsable a fait état de la réception de plus de 540 demandes émanant d'agriculteurs de la région, désirant accéder à ce crédit pour le financement de l'acquisition de semences, d'engrais et autres entrants. Il a précisé, dans ce contexte, qu'une quantité de 2.720 quintaux d'engrais de fond et 767 quintaux d'engrais de couverture ont été mis à la disposition de la filière céréalière, estimant que ce quota est suffisant pour couvrir les besoins des céréaliers de la région, lors de la campagne labours-semences de cette année. Le directeur de la CCLS de Tissemsilt a, d'autre part, fait observer que toutes les conditions sont réunies pour la réussite de cette campagne dans cette wilaya des Hauts-plateaux du Centre-ouest où 59.000 hectares sont réservés à la culture céréalière, dont le gros est consacré au blé tendre. Par ailleurs, plus de 600 quintaux de semences de légumineuses répartis à raison de 400 quintaux pour le pois chiche et 200 quintaux pour la lentille ont été distribués, cette année, aux agriculteurs ayant opté pour ces deux produits, signale-t-on de même source.

Mostaganem

## Saisie de 100.000 comprimés psychotropes et arrestation de 03 individus



Les services de la Gendarmerie nationale de Mostaganem ont saisi 100.000 comprimés psychotropes et arrêté 03 individus, a indiqué mardi un communiqué des mêmes services. «Cette opération intervient dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, notamment les bandes criminelles s'adonnant au trafic de drogues et de psychotropes à travers l'organisation de traversées clandestines», souligne le communiqué qui a ajouté que l'affaire a été traitée suite à l'exploitation d'informations parvenues au Groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Mostaganem faisant état d'une tentative de faire passer une quantité importante de psychotropes via l'une des plages de Benabdelmalek Ramdane (Mostaganem). «Ainsi, un plan bien ficelé a été mis en place en coordination avec le Groupement territorial des Gardes côtes, lequel a permis au service de recherche et d'investigation (BSI) relevant de la Gendarmerie nationale, à Sidi Ali et Benabdelmalek Ramdane, de déjouer, le 6 octobre courant, ce plan criminel», précise la même source. «L'opération s'est soldée par la «saisie de 100.000 psychotropes de types +ecstasy+ d'une valeur de 20 mds cts, un bateau pneumatique, un moteur Suzuki de 150 chevaux, 8 jerricans de carburant de 30 litres et des téléphones mobiles, en sus de l'arrestation de 03 mis en cause», selon la même source. Les mis en cause seront déférés devant les juridictions compétentes après finalisation de l'enquête, conclut le communiqué.

Chlef

## Un quota de 4 800 logements dans le cadre de AADL 3

Par A. BOUKHTACHE

Selon le directeur de l'habitat et de l'urbanisme Mr Mohamed Arkoub, la wilaya de Chlef vient de bénéficier de 4800 logements entrant dans le cadre de AADL3. Un ambitieux quota de construction qui va répondre un tant soit peu à la demande en logements au niveau des 35 communes que compte la wilaya de Chlef. Ces 4800 logements AADL3 seront tous affectés au niveau du nouveau site d'El-Maamria dans la com-

mune d'Oued-Sly, un pôle urbain, selon Mr Arkoub, qui peut contenir 25000 logements et c'est pour cela qu'on a choisi d'affecter ces 4800 logements AADL3 vers ce site destiné à devenir ou plutôt programmé à être une ville nouvelle dotée de toutes les infrastructures socio-économiques indispensables pour les citoyens. Au niveau de ce site, sont réalisés déjà 2000 logements AADL 2, il reste 100 logements à Ténès et 100 logements à Aïn-Merane dont le taux de réalisation est de plus de 60%. Pour le pro-

gramme AADL3, le terrain est déjà ciblé pour la réalisation de 1700 logements qui vont s'ajouter aux 2000 logements AADL 2. Un quota de logements pour répondre à la demande car la wilaya de Chlef a remémoré le 10 octobre dernier le 44ème anniversaire du séisme d'El Asnam, aujourd'hui Chlef. Depuis, la wilaya est toujours en phase de construction et par conséquent elle requiert par essence des efforts constants et soutenus car plusieurs familles habitent toujours des chalets délabrés inhabitables et aussi certaines infrastructures et établissements scolaires.

Bechar

## Une superficie de 550 hectares réservée à l'expansion de l'oléiculture



Une nouvelle superficie de 550 hectares (ha) est réservée cette saison agricole (2024/2025) à l'expansion de l'oléiculture dans la wilaya de Bechar, au titre du programme de développement de cette filière, a annoncé mardi la direction locale des Services agricoles (DSA). Pilotée par les services de la DSA, l'opération concerne 429 agriculteurs de la wilaya ayant émis le vœu de bénéficier du programme de développement de cette filière agricole, a indiqué le DSA, Abderrahmane Rahmouni. La nouvelle superficie, localisée dans plusieurs communes et zones agricoles, va s'ajouter aux 1.678 ha dédiés à l'oléiculture dans la wilaya de Bechar, dont 940 ha productifs avec une récolte de 13.260 quintaux (QX) d'olives des espèces Chemlali et Sigoise, enregistrés la saison agricole écoulée, a-t-il précisé. La récolte de 3.978 QX d'olives de table, de 9.282 QX d'olives d'extraction d'huile a donné lieu à une production 904 hectolitres d'huiles d'olives au cours de la même saison, a relevé le responsable. Outre cette opération, un programme de plantation de 60 ha d'arganiers, une espèce végétale adaptée au climat des régions arides et semi-arides, comme c'est le cas de Bechar, a été aussi lancé au profit de 77 agriculteurs de la wilaya qui se sont inscrits à cette initiative entrant dans le cadre de la concrétisation du programme national de développement de l'arganier, a-t-il fait savoir.

Après un blocage de l'APC de Rahouia ayant duré 9 mois

## Le Wali de Tiaret débloque la situation

Pour rappel, l'APC de Rahouia chapeauté par le parti HMS avec 10 membres contre 9 issus de trois autres partis, a été gelée par le wali en date du 14 janvier 2024 pour des raisons de blocage de situation par le refus de la majorité des membres des signatures de différentes délibérations sans raisons valables voire un blocage pour le blocage, alors que tout marchait convenablement depuis les élections locales. Conscient de la situation, le premier responsable a trouvé la solution adéquate en regroupant l'assemblée populaire communale qui a vu les dix élus revenir à de meilleurs sentiments pour poursuivre leur mission sous la présidence du même P/APC en l'occurrence M. Benhamed Benaouda. Ce retour de l'APC a été bien accueilli par la population locale qui ne cesse de remercier le wali qui a su comment sauver la face. Il ne reste, maintenant, devant ces élus que de retrousser leurs manches et songer à travailler ensemble pour le bien de toute une commune et de se débarrasser des intérêts personnels.

L. Bouhala

Batailles des monts Ghazala et Bounekala (El-Bayadh)

## Témoins des sacrifices et du courage des Algériens

Les batailles des monts de Ghazala et Bounekala de la région de Ghassoul, dans la wilaya d'El-Bayah, qui ont eu lieu les 16 et 17 octobre 1958, sont parmi les batailles historiques immortelles dans lesquelles les algériens ont sacrifié leurs vies pour la libération du pays. Les Moudjahidine ont enseigné aux forces colonialistes françaises les plus merveilleuses leçons de sacrifice et d'héroïsme. La bataille du Mont Ghazala a eu lieu, le 16 octobre 1958 à la périphérie de la commune de Ghassoul, à la suite d'une opération d'enquête menée par les forces coloniales françaises barbares dans la région, à travers laquelle l'ennemi a découvert le lieu de concentration de deux bataillons de l'Armée de libération nationale, dirigés par l'hé-

roïque martyr Ahmed Didani, dit "Lazrag". La bataille a commencé à midi et s'est poursuivie jusqu'à 19 heures, selon la Direction des Moudjahidine et Ayants-droits de la wilaya d'El-Bayadh. Le colonisateur a utilisé, lors de cette bataille, tous les types d'armes lourdes. Cependant, le courage des Moudjahidine des deux bataillons ont permis d'infliger à l'ennemi des pertes colossales et ont réussi à s'infiltrer au sein des forces françaises, qui ont enregistré 200 morts et des blessés. Un seul martyr est tombé au champ d'honneur et quatre Moudjahidine ont été blessés, lors de cette bataille, notamment le chef Ahmed Didani. A la suite de la bataille du mont Ghazala, l'armée coloniale française a tenté d'enquêter et de suivre les traces des deux bataillons, mais une

bataille a eu lieu, le lendemain dans la région du mont Bounekala, non loin du mont Ghazala. La bataille s'est déroulée durant toute la journée et les colonialistes français ont utilisé différents types d'armes, notamment des avions bombardiers, des bombes incendiaires et du napalm, pour venger les pertes subies lors de la bataille de Ghazala. La bataille du mont Bounekala a vu quatre Moudjahidine blessés, ayant subi de graves brûlures, et quatre autres blessés, tandis que les pertes ont été plus importantes dans les rangs ennemis, notamment un avion bombardier abattu. La bataille s'est achevée, vers 20 heures, et l'ennemi s'est retiré du terrain, progressivement, en récupérant ses morts et ses blessés, selon la même source.



Agriculture à Bouira

## L'Etat met tous les moyens pour le développement de certaines filières

Par TAIB HOCINE

Dans un point de presse animé par la première responsable de la direction des services de l'agriculture de la Wilaya de Bouira, notre interlocutrice a déclaré : "en soutien au secteur agricole de la Wilaya de Bouira et au titre du développement de la filière fourragère, la direction des services agricoles vient d'être récipiendaire d'une enveloppe de 761 millions de DA. Pour mieux booster les différentes filières agricoles, les pouvoirs publics tablent sur tout un ensemble de dépenses prévisionnelles. Ainsi, l'accompagnement porte sur le montage des dossiers des subventions à allouer, toujours, selon la directrice, à commencer par la filière des en-

grais qui se taille la part du lion en raflant à elle seule la moitié de la mise, à savoir 50% pour un dégrèvement qui permettra aux agriculteurs de parvenir à s'approvisionner aisément en intrants chimiques à peu de frais. La décision d'octroi du soutien a été notifiée à 14 fournisseurs, donc agréés après signature des cahiers de charges, ajoute la directrice. Si la production de la pastèque et du melon se voient exclus de l'aide agricole apportée, la pomme de terre de semence renforce par contre son statut de produit stratégique pour qu'elle soit retenue au programme amorcé. Toujours dans le régime des subventions, les soutiens sont orientés vers l'acquisition du matériel agricole. Ainsi et suite aux préoccupations reçues, l'achat de tracteurs ou des

moissonneuses batteuses est réduit de moitié par rapport aux prix initial affichés, souligne la directrice, et toujours dans le même ordre d'idées, la mesure de révision et d'ajustement des prix de référence touche aussi la réalisation des puits, des forages, l'irrigation et l'acquisition des matériaux servant à la construction des bassins d'eau. Il est à noter que les postulants à la demande de soutien aux différentes subventions, sont tenus de déposer leurs documents dûment établis auprès de la subdivision agricole territorialement compétente, qui aura la latitude de procéder aux vérifications nécessaires et à s'assurer donc de la conformité des dossiers pour une éventuelle éligibilité au soutien accordé par l'état précise, Madame la directrice".

Ecole des officiers de contrôle des Douanes de Hadjar Eddis (Annaba)

## Sortie de la 17ème promotion d'agents de contrôle

La 17ème promotion d'agents de contrôle est sortie, mardi, de l'Ecole des officiers de contrôle des Douanes algériennes de Hadjar Eddis, à Annaba, au cours d'une cérémonie présidée par le directeur général de ce corps, le général-major Abdelhafid Bakhouché, accompagné du wali d'Annaba, Abdelkader Djellaoui. En marge de la remise des diplômes aux membres de cette promotion forte de 193 agents de contrôle, qui ont bénéficié d'une formation spécialisée de 9 mois, le général-major Bakhouché a indiqué que la formation des agents de contrôle s'inscrit dans le cadre des recommandations des autorités suprêmes du pays qui accordent un intérêt particulier à ce corps qui joue un rôle majeur dans la protection de l'économie nationale et la promotion des échanges commerciaux, notamment dans le domaine de l'exportation. Ce responsable a également souligné la détermination des Douanes algériennes à continuer à hisser le niveau de la formation pour faire face aux nouveaux défis, dans une conjoncture économique mondiale marquée par la concurrence et les risques pour l'économie nationale. Pour sa part, le directeur de l'Ecole, le général inspecteur Mohamed Daif, a souligné, dans une allocution prononcée à cette occasion, que la promotion sortante a bénéficié d'une formation spécialisée comprenant un programme théorique et une formation paramilitaire tout au long de la période de formation, ainsi qu'un stage pratique de 70 jours au niveau des services extérieurs des Douanes afin d'approfondir les connaissances théoriques reçues à l'Ecole. Il a également souligné que l'adoption du nouveau système informatique dans ce corps constitué a contribué à élever le niveau de professionnalisme et de préparation, notamment en ce qui concerne la numérisation de toutes les opérations douanières, y compris l'exportation et l'importation. M. Daif a appelé, dans ce contexte, les sortants à accorder la plus grande attention à l'aspect professionnel et éthique en adhérant aux principes de ci-



toyenneté et d'éthique professionnelle, et en préservant, lors de l'exercice de leurs fonctions, les droits des citoyens consacrés par la Constitution. La nouvelle promotion a été baptisée du nom du défunt douanier Karim Cheriet, décédé le 8 juillet 2020 à l'âge de 48 ans, après une carrière honorable consacrée au service des Douanes algériennes, au cours de laquelle il a occupé plusieurs postes de responsabilité dont celui de sous-directeur régional chargé de la gestion des affaires administratives à la direction régionale des Douanes de Bechar, puis de sous-directeur de la gestion des moyens à la direction régionale d'Oran et, enfin, de sous-

directeur de la gestion des moyens à la direction régionale de Laghouat, a-t-on indiqué. La cérémonie de remise des diplômes, qui s'est déroulée en présence de membres des familles des diplômés et de cadres des Douanes, a donné lieu au passage en revue de la promotion par le directeur général, à la prestation de serment et à la remise des diplômes et des grades aux meilleurs élèves, avant que les élèves sortants n'exécutent un défilé aux côtés du personnel pédagogique de l'Ecole. La famille du douanier disparu, du nom duquel la promotion a été baptisée, a été honorée en clôture de la cérémonie.

### Incidents du stade Chahid Hamlaoui (Constantine)

#### Peines d'emprisonnement à l'encontre des individus impliqués

La Chambre pénale de la Cour de Constantine a prononcé, lundi, des peines d'une (1) à trois (3) ans de prison ferme à l'encontre des individus impliqués dans les incidents et les dégradations dont le stade Chahid Hamlaoui avait été le théâtre le 3 juin 2024, selon un communiqué publié mardi par le parquet. Les peines d'emprisonnement prononcées sont accompagnées d'une interdiction d'accès aux enceintes sportives pour une durée de 5 ans, applicable aussitôt après la libération des condamnés », indique la même source. Pour rappel, le procureur de la République près le tribunal de Constantine avait ordonné la mise en détention de 37 individus à la suite des incidents survenus au stade Chahid Hamlaoui le 3 juin 2024, selon un communiqué publié par le parquet le 5 juin 2024.

### Campagne agricole 2024-2025 à Constantine Plus de 91.000 hectares consacrés à la culture des céréales

Une superficie de 91.546 hectares est consacrée à la céréaliculture dans la wilaya de Constantine, dans le cadre de la campagne labours-semailles de la saison 2024-2025, a-t-on appris mardi d'un cadre de la direction des Services agricoles (DSA). Le chef du service d'organisation de la production et d'appui technique, Zine El Abidine Bendjaballah, a expliqué, à l'APS, que 63.440 hectares de la superficie globale sont dédiés au blé dur, 18.600 ha au blé tendre, 8.000 ha à l'orge et 1.600 ha à l'avoine. Selon le responsable, la superficie destinée aux céréales a connu une "légère augmentation" par rapport à la saison précédente, 91.000 ha ayant été consacrés à cette filière en 2023-2024, ce qui représente une hausse de 546 hectares. D'autre part, M. Bendjaballah a assuré que la DSA a mobilisé, en coordination avec différents partenaires, tous les moyens nécessaires pour assurer le succès de cette nouvelle campagne de labours-semailles, qui est sur le point d'être lancée.

Blida

### Relogement de plus de 500 familles avant fin 2024

Plus de 500 familles résidant dans des constructions anarchiques établies sur les rives de l'Oued Beni Azza, à l'entrée nord du chef lieu de la wilaya de Blida, seront relogées avant la fin de l'année en cours (2024), a-t-on informé mardi auprès des services de la daïra de Blida. "Ces familles bénéficieront de nouveaux appartements dans le cadre des opérations de relogement lancées à la fin de l'année dernière au titre du programme d'éradication de l'habitat précaire à travers la wilaya", a indiqué la cheffe de daïra, Rabiâa Tebbal. A ce titre, les services concernés de la wilaya ont effectué, le week-end dernier, une sortie surprise pour un recensement des familles résidant au niveau de cette cité considérée comme l'un des plus grands sites d'habitat précaire de la wilaya, et constituant un danger pour ses habitants en raison de sa proximité avec l'Oued Beni Azza. "Cette opération a donné lieu au recensement d'un grand nombre d'habitations fermées et inoccupées", a ajouté Mme Tebbal, soulignant que les familles recensées seront relogées avant la fin 2024, dès la fin des enquêtes foncières les concernant. Il est à rappeler que 589 familles qui réussissent dans des constructions précaires à la cité Ben Achour de la ville de Blida ont été relogées dernièrement au nouveau pôle urbain "Sefsaf" sur les hauteurs de la ville de Meftah (extrême Est de la wilaya) et dans la commune de Bougara, selon le même responsable. Des préparatifs sont par ailleurs, en cours, pour la mise en œuvre de la dernière phase du programme de relogement des habitants des "Bazars" menaçant la ruine, situés au centre-ville de Blida.

Jijel

### Relogement de 56 familles à Ziama Mansouriah

Au total, 56 familles vivant dans des habitations précaires dans la commune de Ziama Mansouriah (ouest de Jijel) ont été relogées lundi, a indiqué le président de l'Assemblée populaire communale, Rachid Boufaroua. "Dans le cadre de la résorption de l'habitat précaire et de la mise en place de conditions de vie décentes, 56 familles ont été relogées dans des appartements neufs réalisés à la cité Azirou-Amor, dans la commune de Ziama Mansouriah", a précisé le même élu dans une déclaration à l'APS. Les opérations de déménagement et de relogement, qui se sont déroulées "dans de bonnes conditions d'organisation", ont concerné des familles qui vivaient dans des habitations vétustes situées dans plusieurs quartiers de la ville, comme la cité El-Taracha, a-t-il ajouté.



# 10 | Carrefour Pub

**مكتب التوثيق**  
**للأستاذ : يحيى عبد القادر**  
**موثق الكائن مكتبه ببنير الجير، شارع قليل ميلود رقم 02 حي خميستي ولاية وهران**  
**دليلها : 7891**  
**تأسيس مؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة فولتا غاز**  
**المقر الاجتماعي : بمحل بدون رقم يقع ببلدية المحمدية دائرتها ولاية معسكر بالمكان**  
**المسمى تجزئة سيدي المجد تبلغ**  
**مساحته عشرون متر مربع 20 متر قسم 46 مجموعة ملكية 57**  
**بموجب عقد محرر بمكتبنا بتاريخ 2022/03/27 مسجل بتاريخ 2022/03/30 ، تم**  
**تأسيس المؤسسة ذات الشخص الوحيد وذات المسؤولية المحدودة من طرف السيد جلايت**  
**يوسف ولد دحو تحمل الأوصاف التالية: اسم فولتا غاز EURL //VOLTA GAZ ،**  
**تسمية موافق عليها من طرف المركز الوطني للسجل التجاري حسب شهادة تسجيل**  
**التسمية رقم: 612179 الصادرة من المركز الوطني للسجل التجاري فرع لولاية معسكر**  
**بتاريخ 2022/03/24. يتمثل موضوع هذه المؤسسة في الأنشطة التالية: تركيب وصيانة**  
**محطات الخدمات وتجهيزاتها رمز النشاط : 613221، المقر الاجتماعي : بمحل بدون**  
**رقم يقع ببلدية المحمدية دائرتها ولاية معسكر بالمكان المسمى تجزئة سيدي المجد تبلغ**  
**مساحته عشرون متر مربع 20 متر قسم 46 مجموعة ملكية 57. رأسمالها:**  
**100.000.00 دج مدتها : 99 سنة المسير عين السيد جلايت يوسف ولد دحو مسيرا**  
**للمؤسسة و لمدة غير محدودة. نسختان من هذا العقد سيتم ايداعهما بالمركز الجهوي**  
**للسجل التجاري لولاية وهران.**

**للإعلان الموثق**  
**17.10.2024**



## WASH'N DELIVERY

Le Pressing Qui Vient à Vous

Facebook Instagram

@WashNdelivery9

Boulevard Des Lions, Bir El Djir, Oran

041 879 674

0770 936 836

Bring your  
laundry, we'll  
wash it

Call us

0770 936 836









**Agence de voyage**

**SFICIFA**

**Mesra - Mostaganem**

**Rue Mohamed Khemisti**

**Face Maison Renault**

**Tel: 06 61 78 30 05**

# Amis internautes,

# lisez

## LE CARREFOUR D'ALGÉRIE

### sur le Net

[www.lecarrefourdalgerie.dz](http://www.lecarrefourdalgerie.dz)

**ACCIDENTS DE LA ROUTE**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECENSEMENT**

**UNE GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE DOIT TOUCHER TOUTS LES SECTEURS URBAINS**

**LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE**

**24 CAS ENREGISTRÉS À OUARGLA**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**364 PERSONNES SOUS MANDAT DE DÉPÔT À ORAN**

**VIOLENTE COLLISION ENTRE UN MENDIUS ET UN VÉHICULE DE TOURISME PRÈS DE SKIKDA**

**09 MORTS DONT 08 ENFANTS ET 19 BLESSÉS**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**LE MAIRE ET LE CHEF DU PERSONNEL DEVANT LE JUGE LE 31 AOÛT**

**LA GRANDE SERKHA, LA MACTAA, LE LAC TELAMINE ET LES SALINES D'ARZEW OCCUPÉES PAR LES OUVRIERS MIGRANTURS**

**LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON**

**DEUX CORPS SANS VIE RECHERCHÉS À DRÉARY ET EL KALA**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**DES FACTURES SERONT EXIGÉES AUX AGRICULTEURS**

**LA VIE À SAÏDA**

**LE SÉLECTIONNEUR NATIONAL EN CONFÉRENCE DE PRESSE RAJEVAC: «FACE AU LESOTHO, J'ALIGNERAI MON ÉQUIPE-TYPE»**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**UNE FILLETTE RETROUVÉE À DJELFA**

**UN TROU DE CAISSE DE 2,366 MILLIARDS DE CENTIMES DÉCOUVERT**

**ENQUÊTE À LA RECETTE FISCALE DE AIN EL HADJAR**

**UN INSPECTEUR DE L'ÉDUCATION ET 03 FOURNISSEURS EXTÉRIEURS PUNI PAR LA JUSTICE**

**CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**UN JEU DE 25 ANS BATTU À NOÛR ET JETÉ DANS L'OUËD**

**SIT-IN DES AGENTS DE SÉCURITÉ**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**DEUX KALACHNIKOV RECUPERÉS ET DES GRENADES**

**09 HECTARES DE FORÊTS DÉTRUITS À GUELMA**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**528 INTERPELLATIONS EN UNE SEMAINE À ORAN**

**LES FAMILLES (CARTES) MONTENT AU CÉLESTE**

**RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN**

**CONTRIBUTIONS: Le temps complémentaire encore une fois atté**

**Le beurre, l'argent du beurre et la va**

**CONGÉS EN CASCADE ET DES PROBLÈMES EN SUSPENS LA RENTRÉE SOCIALE S'ANNONCE LOURDE À ORAN**

**LE CARREFOUR D'ALGERIE**

**PLAQUEZ LES AUTS INFRACTIONS DE CHARGES TRAVAILLÉES À LA JUSTICE EN 2013**

**140 MILLIONS D'EUROS DE TRANSFERT ILLICITE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III**

**IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOURVER**

**IMPOTS**

**UN CIRCUILAIRE À SES AGENTS AUX OTM LE TRANSPORT COLLECTIF PRIVE COÛTE PLUS CHER**

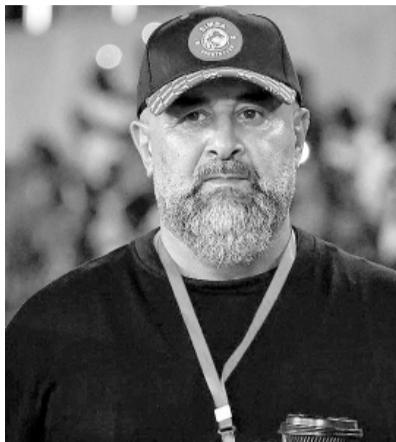


Le MCO-JSK de samedi punira l'un des deux

## Chelle-Benchikha: le test grandeur nature

Par Rachid B.

Après avoir laissé une assez bonne impression auprès des supporters qui ont accompagné leur équipe à Alger pour la rencontre face au champion sortant, l'entraîneur du Mouloudia d'Oran sera la grande attraction du choc de samedi au stade Hadeff-Miloud. Malgré la défaite face au MCA, l'écrasante majorité des supporters oranais considéreraient qu'ils n'avaient pas à rougir de la prestation de leur équipe sur le gazon du stade Nelson Mandela. La physionomie de la rencontre et le visage montré par les Rouge et Blanc leur ont même redonné espoir de voir le MCO développer un football attrayant et offensif après le «grand n'importe quoi» estampillé Bouzidi. Beaucoup s'attendent, d'ailleurs, à ce que les coéquipiers du capitaine Merouane Dehar montrent un visage encore plus séduisant ce week-end à l'occasion de la réception de la JS Kabylie, samedi à partir de 19h. «En deux jours de présence à la tête du groupe, Eric Chelle a pratiquement transformé l'équipe, comme l'atteste la belle production face au MCA. Pour la rencontre à venir face à la JSK, il aura eu presque dix jours pour bien préparer le groupe. Ce qui me laisse, personnellement, très optimiste quant à l'idée de voir l'équi-



pe monter en puissance et signer une prestation de tout premier ordre» estimait, à ce sujet, un proche du vestiaire, pour lequel l'ancien sélectionneur du Mali «aurait dû être recruté à l'intersaison vu ce qui s'est passé avec Youcef Bouzidi par la suite». N'ayant pas été tenu pour responsable de la défaite à Alger face au team de Patrice Beaumelle, le nouveau patron technique du club d'El-Hamri sait, néanmoins, pertinemment que c'est bel et bien lui qui sera montré du doigt, aussi bien en cas de victoire qu'en cas de défaite. Face à une JS Kabylie humiliée à domicile par le Chabab de Constantine, Eric Chelle passera, en somme, un test grandeur nature, tout comme son alter ego Abdelhak Benchikha, décrié pour son coaching et son management après



cette deuxième défaite de rang au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou. Dos au mur et n'ayant presque plus droit à l'erreur, l'ancien sélectionneur national tentera, à coup sûr, le tout pour le tout à Oran où il compte mener son équipe à la victoire à même de desserrer un peu l'étau autour de lui et pouvoir préparer la suite du parcours en toute sérénité. De son côté, l'ancien entraîneur de Martigues n'ignore aucunement qu'il sera scruté et certainement jugé à la lumière du comportement de son équipe et, surtout, du résultat de samedi soir. Nul doute qu'un succès face aux Canaris fera monter sa cote en flèche alors qu'un tout autre résultat lui vaudra certaines remontrances et fera, aussi, les affaires de Abdelhak Benchikha.

JS Saoura

## Le DG Mourad Benlakhdar suspendu une année

Le directeur général de la JS Saoura, Mourad Benlakhdar, et le chargé des médias du club, Hoceini Abdelouahab, ont écopé d'une année de suspension chacun, et 200.000 DA d'amende. Benlakhdar et Hoceini sont sanctionnés par la commission de discipline pour «violation de l'obligation de réserve, outrage est atteinte à l'honneur et à la considération des instances sportives», a annoncé la Ligue de football professionnel. Le DG de la JSS et le chargé des médias du club sont désormais sous le coup d'interdiction du terrain et de vestiaire et d'exercer toute fonction et/ou activité en re-

lation avec le football à partir du 14 octobre 2024, selon la même source. D'autre part, la commission de discipline de la LFP, réunie lundi 14 octobre 2024, pour traiter les affaires des rencontres de la 4ème journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, disputées vendredi 11 et samedi 12 octobre 2024, a infligé trois mois de suspension, dont un mois avec sursis au joueur Boudra Lotfi (USB), exclu pour «geste obscène portant atteinte à la dignité et à l'honneur». Il devra en outre s'acquitter d'une amende 200.000 DA. Le joueur du CRB, Dumbia Arafat, exclu pour cumul de cartons lors de la défaite face

au MC El Bayadh (2-3) est suspendu un match ferme plus 100.000DA d'amende. Une sanction qui le privera du derby contre l'USMA prévu vendredi soir au stade 5 juillet pour le compte de la cinquième journée de Ligue 1 Mobilis. Le joueur Merbah Messala (CSC) exclu pour cumul de cartons lors de la victoire en déplacement contre la JSK (3-2) a écopé d'un match de suspension ferme plus 100.000 DA d'amende. Par ailleurs, plusieurs clubs ont été sanctionnés financièrement pour diverses raisons entre autre, mauvaise organisation et utilisation de fumigènes. Ainsi, la JSS devra s'acquitter d'une amende de 40.000 DA pour «conduite incorrecte de l'équipe». L'ESS est sanctionnée d'une amende de 30.000 DA pour «utilisation de fumigènes dans les tribunes».

CRB

## Séparation à l'amiable entre le club et Martins

Le CRB a annoncé, lundi, la séparation à l'amiable avec l'entraîneur français Corentin Martins. «La direction du club et l'entraîneur en chef Corentin Martins ont convenu de mettre fin, à l'amiable, à la relation contractuelle de travail qui les liait, à l'issue de la réunion tenue dimanche soir», a indiqué le club algérois dans un communiqué publié sur ses réseaux sociaux. Le CRB occupe la 13ème place au classement général de Ligue 1 Mobilis avec trois points seulement. Il reste sur une mauvaise série de trois nuls et une défaite à domicile. Martins avait pris les rênes du club algérois lors du mercato estival, en remplacement du Brésilien Marcos Paqueta. L'ancien international français (14 sélections/ 1 but), qui a fait l'essentiel de sa carrière de joueur à l'AJ Auxerre, a fait également un passage la saison dernière sur le banc du Paradou AC (9 victoires, 8 nuls et 5 défaites), avant de claquer la porte en raison d'un désaccord avec la direction. Avant d'exercer son métier en Algérie, le natif de Brest, âgé de 55 ans, a également dirigé la sélection mauritanienne pendant sept ans (2014-2021). Sous sa houlette, les «Mourabitounes» ont connu une ascension fulgurante, se qualifiant pour la première fois de leur histoire à la CAN-2019 disputée en Egypte.



Tennis de table (Championnats d'Afrique)

## Médaille d'argent pour l'Algérie



La sélection nationale algérienne (seniors, messieurs) de tennis de table a remporté la médaille d'argent par équipes du Championnat d'Afrique qui se poursuit à Addis-Abeba jusqu'à samedi, après sa défaite face au Nigeria (3-1), lundi soir en finale. Pourtant, l'équipe algérienne a bien entamé la finale, en remportant la première manche par le pongiste Sami Kherouf, vainqueur du Nigérian Omotayo Olajide 3-2 (11-8, 13-15, 8-11, 11-8 et 11-9). Mais cette avance n'a pas été confortée par ses coéquipiers qui ont perdu leurs matches: Milhane Jellouli face à un des meilleur joueur au monde, Aruna Quadri 1-3 (5-11, 11-5, 6-11 et 8-11) et Bella Maheidine devant Kuti Matthew 0-3 (4-11, 8-11 et 8-11). Lors de la 4e manche, Kherouf, encore une fois, n'a pu faire mieux face à Aruna contre lequel il a perdu 0-3 (5-11, 8-11 et 7-11). Le même trio algérien s'était qualifié pour la finale, en battant difficilement, la Tunisie 3-2. Chez les dames, le chemin des pongistes algériennes s'est arrêté en demi-finale devant le Nigeria, vainqueur sur le score de 3-2. L'équipe algérienne était composée de Lynda Loghraïbi, qui a participé aux derniers Jeux olympiques de Paris, Malissa Nasri et Amina Kessaci. La journée du mardi des Championnats d'Afrique d'Addis-Abeba est consacrée aux doubles mixtes qui verront l'entrée en lice de trois paires algériennes en 8es de finale. Le double mixte (Sami Kherouf-Lynda Loghraïbi) affrontera celui de l'Afrique du Sud, composé de Nathoo Chetan et Patel Danisha. De son côté, Milhane Jellouli et Kessaci Amina en découdra avec l'autre duo sud-africain (Beukes Liam-Edwards Lailaa). La troisième paire algérienne constituée de Mahieddine Bella-Malissa Nasri défiera celle du Cameroun, composée de Ndoa Mari Edouard et Mewouo Annissa Solail. L'Algérie qui participe avec deux équipes (messieurs et dames), huit pongistes dans chaque sexe, prendra part aussi aux épreuves individuel, double et double mixte. Pour rappel, ces Championnats d'Afrique d'Addis-Abeba sont qualificatifs aux Mondiaux-2025 au Qatar.

Football

## La FIFA va initier un dialogue sur les règles des transferts des joueurs

La FIFA réunira prochainement des parties prenantes clés du football pour discuter du système des transferts et de l'adaptation de l'article 17 du règlement du statut et du transfert des joueurs (RSTJ), a indiqué l'instance suprême du football mondial. Cette annonce, qui fait suite à la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne sur le dossier « Diarra », s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif stratégique de la FIFA visant à améliorer constamment le système des transferts, précise la même source. Au cours des prochains jours, la FIFA invitera formellement les diverses parties prenantes à donner leur avis sur l'article 17 du RSTJ (conséquences d'une rupture de contrat sans juste cause) et à suggérer des modifications. Une fois toutes les propositions recueillies, les étapes suivantes seront définies, explique la FIFA. « La FIFA entend développer encore davantage le cadre réglementaire du football, en tenant naturellement compte de l'avis de toutes les parties concernées », a indiqué Emilio Garcia Silvero, directeur de la division Juridique et Conformité de la FIFA. « La FIFA estime que la décision concernant le dossier 'Diarra' représente une occasion de poursuivre la modernisation de son cadre réglementaire, ce qui fait partie des objectifs fixés par le président de la FIFA depuis 2016. La FIFA va maintenant ouvrir le dialogue avec les parties prenantes clés à ce sujet pour déterminer quelles conclusions il convient de tirer de la décision sur le dossier 'Diarra' et quels changements apporter à l'article 17. »



Alger

## Ouverture des journées "CANEX WKND"

Les journées du "CANEX WKND 2024" organisées par l'Algérie ont été ouvertes, hier à Alger, dans le but de faire connaître les industries créatives et culturelles algériennes et africaines, encourager les talents africains dans divers domaines de créativité, promouvoir le débat artistique et offrir davantage d'opportunités de partenariat. Organisée conjointement par les ministères du Commerce et de la Promotion des exportations, de la Culture et des Arts, de la Jeunesse et des Sports, et du Tourisme et de l'Artisanat, en collaboration avec la Banque africaine d'Import-Export "Afreximbank" et en partenariat avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), cette manifestation s'étalera jusqu'au 19 octobre au Palais des Expositions (SAFEX) à Alger.

Les délégations internationales participant à l'évènement commencent à affluer mardi matin à Alger, entre autres des ministres de la Culture et des officiels de

plusieurs pays africains, ainsi que des responsables d'instances et d'organisations africaines, les travaux et activités officiels devant débiter, mercredi matin à l'hôtel Sheraton à Alger.

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, tiendra une table ronde autour du thème "L'économie créative inclusive", avec la participation des ministres de la Culture de plusieurs pays africains, de responsables de l'Afreximbank, de la CUA et du Secrétariat de la Zlecaf. La cérémonie d'ouverture de ces journées a eu lieu, hier après-midi à l'opéra d'Alger Boualem-Bessaih, animée par une pléiade d'artistes d'Algérie et de pays africains comme l'Afrique du Sud, le Kenya, Malawi et l'Ouganda, en présence de la championne olympique algérienne de boxe, Imane Khelif et de la championne tunisienne de tennis, Ons Jabeur.

Cette manifestation à la fois culturelle et touristique qui précède la Foire commerciale intra-africaine (IATF) prévue en septembre 2025, en Algérie, et qui se tient sous le slogan "Un peuple uni par la cul-



ture et créatif au service du monde", se veut une occasion importante pour faire connaître les industries créatives et culturelles africaines, encourager les différents talents dans divers domaines de créativité des quatre coins du continent, promouvoir le débat entre les participants et offrir

davantage d'opportunités commerciales entre les entreprises d'une part, et entre les entreprises et les gouvernements, d'autre part.

Dans ce cadre, des manifestations diverses seront organisées, telles que des expositions, des tables rondes, des conférences, des ateliers de formation dans le domaine de la musique et du cinéma, des œuvres artistiques, des expositions d'art et des défilés de mode, ainsi que des activités sportives et des visites sur les différents sites archéologiques et touristiques.

Outre l'organisation du Prix CANEX de l'édition littéraire en Afrique célébrant l'excellence littéraire dans le continent africain, la manifestation sera également marquée par "une cérémonie de remise des Prix "CANEX Shorts" (concours de courts métrages).

Cette manifestation continentale verra également l'organisation d'un défilé de mode "CANEX Fashion Show", qui regroupera plusieurs stylistes des plus innovants et créatifs, issus des quatre coins du continent et de l'étranger, qui exposeront leurs dernières créations dans le domaine de la mode, ainsi que des expositions commerciales dédiées aux entreprises, marques commerciales et aux organisations créatives, offrant des opportunités exceptionnelles de vente aux intéressés et aux visiteurs.

Le programme de cette manifestation a prévu également, une vitrine gastronomique en présence des plus célèbres cuisiniers africains et étrangers, à travers laquelle il sera procédé à un échange d'expertises et de recettes de la cuisine africaine entre ces cuisiniers.

Dans le cadre des journées "CANEX WKND 2024", le ministère de la culture et des arts a programmé des manifestations pour célébrer l'évènement, telles que la 7e édition du Festival culturel international "L'été en musique", qui se veut une occasion pour faire connaître les jeunes talents et encourager la créativité dans une ambiance artistique et d'échange culturel, et ce avec la participation de plusieurs artistes africains et algériens.

En outre, le Théâtre national algérien (TNA), a prévu l'organisation de plusieurs spectacles artistiques jusqu'au 20 octobre, à la place Mohamed Touri, dans le cadre de la célébration de cette manifestation, tandis que des expositions d'arts seront organisées au niveau du Palais de la Culture Moufidi-Zakaria à Alger, du Centre des Arts et de la Culture Palais des Raïs (Bastion 23) et de la Villa Abdellatif, en sus de la projection de films à la salle Ibn Zeydoune.

## Le 7e Festival culturel international "L'été en musique" s'ouvre à Alger

Le 7e Festival culturel international "L'été en musique", programmé du 15 au 20 octobre, s'est ouvert mardi à Alger, avec une soirée inaugurale des plus réussies, dédiée au patrimoine musical algérien et aux rythmes et à la musique africaine. Accueilli à la salle mythique d'"El Atlas" au quartier de Bab El Oued sous le "slogan révélateur d'ambiance, de fusion et d'échanges culturels « Live The African Beat », ce 7e Festival "coïncide également avec la tenue, pour la première fois à Alger du « CANEX WKND »" (Creative Africa Nexus Weekend), a expliqué, lors d'un point de presse, le commissaire de ce festival et directeur général de l'Office national de la Culture et de l'Information (ONCI), Abdellah Bouguendoura.

Évènement majeur initié par Afreximbank en 2020, avec pour but de promouvoir les industries culturelles et créatives africaines, "CANEX WKND" s'étalera du 16 au 19 octobre au Palais des expositions aux Pins maritimes à Alger, sous l'intitulé générique "Un peuple uni par la culture et créatif au service du monde".

Pour sa 7e édition, initialement prévue en juillet 2024, avant d'être reportée en signe de solidarité avec la Palestine et son peuple à Ghaza qui continue, à ce jour, à subir les agressions génocidaires et barbares de l'armée d'occupation sioniste, le Festival "L'été en musique" sera animé par des artistes algériens et étrangers venus, notamment de "Mauritanie, Sénégal,

Côte d'Ivoire, Tchad et Ouganda", a également tenu à préciser le commissaire de ce 7e festival.

Se déroulant sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, le 7e Festival culturel "L'été en musique" a été ouvert par les artistes algériens, Areslane Bouras et Joe Batoury, ainsi que le chanteur sénégalais Didier Awadi, qui ont galvanisé le public présent.

En présence du sous-directeur de l'inventaire des biens culturels, Abderrezak Baba représentant la ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji, du commissaire de cette 7e édition, Abdellah Bouguendoura, de membres de la mission diplomatique cubaine accréditée à Alger ainsi que d'artistes africains au programme de ce festival, Areslane Bouras a embarqué le public dans une belle randonnée onirique.

Soutenu par Mokhtar Choumane au ney, Aâmmi Hocine au t'bel, Cherif Benmeghnia à la batterie, Rafik Kettani à la percussion, Omar Bouraï au violon et Rami Bekhouche au clavier, Areslane Bouras a présenté "El Basma" (l'empreinte), un répertoire très riche qui restitue les œuvres de grandes figures du patrimoine algérien dans toutes ses régions.

Parmi les pièces rendues, "Ya Dzayer" et "Fet elli fet", pour la région de l'Oranie, "El Herraz" et "Ana El Kawi" pour Alger, "Folklore kabyle", "Sobbar ach rach" pour le Chaoui, "Demâa" et "Amin, amin" pour le Sud algérien.

Du haut de ses 25 ans de carrière, Joe Batoury a, pour sa



part, marqué son retour après sept ans d'absence, durant lesquels il s'est forgé un nouveau style : l'"Afro Beat drums", apparaissant devant une table de Disc-Jockey entourée d'instruments de percussions, pour enflammer la salle avec des sons lourds et des rythmes binaires percutants, diffusés en boucle, sous un jeu de lumière intense et multicolore. Artiste à la vision panafricaine de la musique, le Sénégalais, Didier Awadi, accompagné par les Congolais Jared au piano et Berléa au chant, les Gabonais, Ismael à la basse et Jason à la batterie, ainsi que l'Ivoirien Jean Stéphane au pia-

no également, a galvanisé le public avec une prestation non-stop, aux enchaînements successifs sur des cadences aux grooves envoûtants.

Le public s'est délecté sur des chansons à textes, à l'instar des deux pièces en hommages à Ismael Lo et Touré Kunda, "Africa" et "Emma" respectivement, "L'impertinent", "Dans mon rêve" ou encore "Mami Wata" et "Zamouna".

Le 7e Festival culturel international "L'été en musique" se poursuit avec au programme de la soirée de demain mercredi, l'Algérien venu d'Oran "Sultane Gnawa" et le Mauritanien, Monza Limam.

www.lecarrefourdalgerie.dz



## 2

- |  |   |
|--|---|
| 08h35 Téléshopping                         | 10h55 Tout le monde veut prendre sa place |
| 09h30 Amour, gloire et beauté              | 11h55 Journal                             |
| 10h00 Les Feux de l'amour                  | 12h00 Journal                             |
| 10h45 Petits plats en équilibre            | 12h41 Journal                             |
| 10h50 Les douze coups de midi              | 12h45 La p'tite librairie                 |
| 11h55 Petits plats en équilibre            | 12h50 Ça commence aujourd'hui             |
| 12h00 JT 13h                               | 14h05 Ça commence aujourd'hui             |
| 12h40 Petits plats en équilibre            | 15h15 Affaire conclue                     |
| 12h45 Météo                                | 16h50 Affaire conclue : la vie des objets |
| 12h50 Plus belle la vie, encore plus belle | 17h00 Tout le monde a son mot à dire      |
| 13h20 Noël, mon ex et moi                  | 17h35 N'oubliez pas les paroles           |
| 15h00 Les olympiades de Noël               | 18h10 N'oubliez pas les paroles           |
| 16h30 Star Academy, la quotidienne         | 18h55 Journal                             |
| 17h30 Ici tout commence                    | 19h00 Journal                             |
| 18h10 Demain nous appartient               | 19h50 Journal                             |
| 18h55 Météo                                | 19h54 Basique, l'essentiel de la musique  |
| 19h00 JT 20h                               | 20h10 Envoyé spécial                      |
| 20h00 C'est Canteloup                      | 21h45 Complément d'enquête                |
| 20h10 Master Crimes                        | 23h35 Insoupçonnable, l'affaire du Grêlé  |
| 21h15 Master Crimes                        | 00h25 Insoupçonnable, l'affaire du Grêlé  |
| 22h15 Master Crimes                        |   |
| 23h40 Esprits criminels                    |   |
| 00h25 Esprits criminels                    |   |
| 01h15 Programmes de la nuit                |   |



## 3

- |   |   |
|---|---|
| 08h51 Têtâtête(s)   | 09h35 Nos terres gourmandes                         |
| 09h05 Sound of Freedom                                    | 10h05 Consomag                                      |
| 11h13 La boîte à questions                                | 10h15 Outremer.le mag                               |
| 11h23 En aparté   | 10h50 Outremer.l'info                               |
| 11h56 Clique  | 11h00 Régions d'ici                                 |
| 12h28 Paris Has Fallen                                    | 11h15 ICI 12/13                                     |
| 13h13 Le syndrome de La Havane - Menace sur l'Amérique    | 12h55 Météo à la carte (la suite)                   |
| 13h46 Le syndrome de La Havane - Menace sur l'Amérique    | 13h25 Un cas pour deux                              |
| 14h57 Le syndrome de La Havane - Menace sur l'Amérique    | 14h35 Un cas pour deux                              |
| 15h35 Faut voir ! L'hebdo cinéma                          | 15h35 La p'tite librairie                           |
| 16h14 Le Tourbillon de la vie                             | 15h45 Duels en familles                             |
| 18h12 La boîte à questions                                | 16h20 Slam  |
| 18h19 Clique  | 17h05 Questions pour un champion                    |
| 18h55 En aparté   | 18h00 ICI 19/20 édition toutes régions              |
| 20h04 Time - Prisonnières                                 | 18h50 Tout le sport                                 |
| 21h39 Jérôme, les yeux dans le bleu                       | 19h00 Le mag Ligue 1                                |
| 22h32 Clique  | 19h20 Un si grand soleil                            |
| 23h19 Paris Has Fallen                                    | 19h40 Un si grand soleil                            |
| 00h05 #Hvaldimir - la véritable histoire du béluga espion | 20h05 Le canal des secrets                          |
| 01h36 Soeurs  | 21h55 La France en vrai                             |
|   | 22h48 La France en vrai                             |
|   | 23h45 Nos terres inconnues                          |
|   | 01h25 Vins bretons, la nouvelle conquête de l'ouest |



- |  |   |
|--|---|
| 05h30 Incroyables transformations                        | 08h25 La mort au bout des crocs                                 |
| 06h30 Incroyables transformations                        | 09h10 La mort au bout des crocs : Serpents venimeux d'Australie |
| 07h35 M6 Boutique  | 09h55 Cimes d'Europe  |
| 08h45 Ça peut vous arriver                               | 10h50 Les îles irlandaises, avant-postes de l'océan             |
| 10h30 Ça peut vous arriver chez vous                     | 11h40 Les maîtres des abeilles                                  |
| 11h40 Météo  | 12h35 Monpti  |
| 11h45 Le 12.45   | 14h45 L'homme et la nature, un nouveau départ                   |
| 12h40 Un jour, un doc                                    | 15h30 L'homme et la nature, un nouveau départ                   |
| 13h50 Un jour, un doc                                    | 16h20 Invitation au voyage                                      |
| 14h50 Un jour, un doc                                    | 17h05 Invitation au voyage                                      |
| 15h50 Un jour, un doc                                    | 17h55 Le crack, une drogue qui gagne du terrain                 |
| 16h30 La meilleure cuisine régionale, c'est chez moi !   | 18h30 Le dessous des images                                     |
| 17h35 Le juste prix                                      | 18h45 Arte journal  |
| 18h40 Météo  | 19h05 28 minutes  |
| 18h45 Le 19.45   | 19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel                       |
| 19h35 Scènes de ménages                                  | 19h55 Rematch   |
| 20h10 Le meilleur pâtissier                              | 21h40 Rematch   |
| 21h05 Le meilleur pâtissier                              | 22h25 Garry Kasparov : Rebelle sur l'échiquier                  |
| 22h25 Le meilleur pâtissier : qui réintégrera la tente ? | 23h25 Les poings desserrés                                      |
| 23h25 Vincent Dedienne : s'il se passe quelque chose     | 01h00 Saint Omer  |
| 01h20 Programmes de la nuit                              |   |



20h10

## MASTER CRIMES



Un crime surprenant secoue Louise Arbus et ses étudiants : un homme est découvert pendu dans un atelier de peinture thérapeutique, reproduisant la pose du Penseur de Rodin. Pour élucider ce mystère, l'équipe doit plonger dans l'univers artistique de quatre femmes tourmentées, qui dévoilent leurs véritables personnalités à travers leurs créations. L'inspecteur Barbara Delandre et la criminologue Louise Arbus commencent les investigations. C'est aussi l'heure de la rentrée pour les élèves de Master Crimes.  
**Réalisateur:** Marwen Abdallah  
**Scénariste:** Fabien Adda

## 3

20h10

## LE CANAL DES SECRETS



Dans l'Aude, le cadavre de Sandrine Richomme, coincé dans une écluse du canal du Midi, est découvert. Les premières constatations sont accablantes pour son mari Etienne, qui est juge. Une brillante commissaire parisienne, Izia Moreno, est mandatée pour enquêter. Elle va devoir travailler avec un gendarme originaire de la région, Maxime Fabre. Ce canal du Midi n'a aucun secret pour lui, comme cette commune où il connaît tout le monde. Peu après, le corps d'un Hollandais, amant de la victime, est repêché à proximité de sa péniche.



20h11

## TIME - PRISONNIÈRES



Orla doit faire aux conséquences de ses propres actes et se retrouve face au mur. Elle apprend une mauvaise nouvelle alors qu'elle tente de se réconcilier avec Kyle. Toujours affectée par ses récents déboires, Abi parvient à remonter la pente petit à petit, soutenue par Kelsey et Marie-Louise. Suite à une décision prise de manière irréfléchie, Kelsey doit quant à elle ses futurs projets prendre l'eau. Prises de doutes, la jeune femme tente de garder la tête froide et se convainc que sa réussite ne sera possible que si elle parvient à faire table rase de son trouble passé...





ORAN

28 | 17

Lever du soleil  
Coucher du soleil  
Humidité  
Vent



07h10  
06h25  
63%  
11 km/h

Alger 30-15  
Constantine 32-15  
Annaba 33-19  
Ouargla 37-23  
Mostaganem 30-18  
Béchar 28-16

## Agression sioniste contre le Liban 2.350 martyrs depuis octobre 2023

Le bilan de l'agression sioniste en cours contre le Liban s'est élevé à 2 350 martyrs et 10 906 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 8 octobre 2023, a indiqué mardi le ministère libanais de la Santé. Le ministère a déclaré, dans un communiqué, qu'au cours des dernières 24 heures, 41 morts et 124 blessés ont été enregistrés, portant le bilan total depuis le début de l'agression (sioniste) à 2 350 martyrs et 10 906 blessés. Dans un décompte donné lundi, le ministère libanais faisait état de 2.306 martyrs et 10.698 blessés, enregistrés depuis le 8 octobre 2023.

UNRWA

## 93.000 enfants palestiniens vaccinés contre la poliomyélite

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) a déclaré mardi avoir réussi à vacciner près de 93.000 enfants palestiniens de moins de 10 ans dans les zones centrales de la bande de Ghaza, dans le cadre du deuxième cycle de la campagne de vaccination contre la polio. L'UNRWA a indiqué que "malgré l'escalade de la guerre et les défis persistants, la deuxième vague de vaccination contre la polio a été lancée lundi dans les zones centrales de Ghaza".

Entité sioniste

## Trop de lignes rouges ont été franchies à Ghaza

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Philippe Lazzarini, a déclaré que "beaucoup de lignes rouges ont été franchies" dans la bande de Ghaza par l'entité sioniste qui y mène une agression génocidaire depuis plus d'un an. "Trop de lignes rouges ont été franchies à Ghaza", a écrit mardi M. Lazzarini dans un message sur les réseaux sociaux en déplorant "la poursuite des attaques (sionistes), le sabotage des infrastructures civiles et le refus délibéré d'une aide essentielle" qui continuent d'être utilisés comme "tactique" par l'occupant sioniste pour forcer les gens à fuir. Et de poursuivre dans ce contexte: "Le droit international humanitaire est clair: les personnes ne peuvent pas être déplacées par la force, les civils doivent être protégés à tout moment et avoir accès aux besoins de base s'ils choisissent de rester". Le patron de l'UNRWA a, par ailleurs, fait savoir que depuis le 30 septembre, l'ONU n'a pas été autorisée à fournir la moindre aide y compris alimentaire. Et les deux points de passage vers le nord de Ghaza sont fermés depuis. "Les services de base notam-



ment ceux de l'UNRWA ont été interrompus ou contraints de cesser", a-t-il ajouté. Lundi, M. Lazzarini avait déploré la poursuite des "horreurs" perpétrées par l'entité sioniste contre la population de la bande de Ghaza, soulignant que "l'humanité doit prévaloir". Dans l'enclave palesti-

nienne de Ghaza, l'agression sioniste continue depuis le 7 octobre 2023 faisant plus de 42.000 martyrs, et près de 100.000 blessés, la majorité étant des enfants et des femmes, et des milliers de disparus sous les décombres des habitations bombardées par l'aviation sioniste.

تحت الرعاية السامية لوزير الشباب والرياضة  
تحت إشراف والي ولاية مستغانم

تنظم جريدة الكارفور  
بالشراكة مع جمعية الصحافة و المركب السياحي الأمراء

# ندوة وطنية

يوم الإثنين 21 أكتوبر على الساعة 09:00

بفندق الأمراء - صابلات

لمناقشة أوضاع كرة القدم الوطنية

الفاف - الرابطات - المسيرين - الأطقم التقنية

اللاعبين - الحكام - لجان الأنصار - الصحافة

# كلنا مسؤولون....